



VILLE DE MAISONS-ALFORT

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
II. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	4
1. Photographie de la Ville de Maisons-Alfort	4
2. Composition des ménages	6
3. Les catégories socio-professionnelles des ménages	6
4. Le tissu économique de Maisons-Alfort.....	6
5. Les transports en commun et les voies d'accès	9
6. Les équipements sportifs	12
7. Les équipements culturels	13
8. Les équipements Petite Enfance	14
9. Les équipements pour les Personnes âgées.....	15
10. Les structures Para-Municipales pour l'Emploi	15
11. Le logement.....	16
12. Les équipements scolaires	18
III. LE DIAGNOSTIC DE SECURITE.....	21
1. La Délinquance Générale.....	21
2. Les indicateurs de pilotage des services (I.P.S)	22
3. La délinquance de proximité par index	23
4. L'activité judiciaire.....	24
5. Les Indicateurs des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique	25
6. Les indicateurs des atteintes aux biens	27
7. La situation dans les établissements scolaires	28
8. La délinquance dans les transports en commun.....	30
9. La délinquance des mineurs.....	31
IV. LES ACTEURS DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION	34
1. La Préfecture.....	34
2. La Police Nationale	34
3. La Justice	34
4. La Police Municipale	35
5. L'Office Municipal de la Culture	35
6. La Mission Locale	40
7. Association Drogues et Société.....	40
8. Pluriels 94	40
V. LES ACTIONS.....	42
Programme 1 - Les jeunes exposés à la délinquance	43
Programme 2 - Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes	56
Programme 3 - Améliorer la tranquillité publique	60
VI. SIGNATURES	

I. PREAMBULE

La sécurité publique, première des Libertés est avant tout dans notre pays une responsabilité de l'Etat. Cependant, la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité des Maires en matière de prévention de la Délinquance et mis à leur disposition de nouveaux moyens d'actions. Ceux-ci s'appuient notamment sur le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Institué à Maisons-Alfort par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2002, le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance a remplacé l'ancien Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance a pour vocation d'être le cadre de l'action concertée des différents acteurs œuvrant à la lutte contre la délinquance, il fixe les objectifs à atteindre et définit les stratégies en matière de lutte contre la délinquance. Il organise également la coopération entre les acteurs de l'État et ceux des collectivités territoriales, en lien avec les acteurs économiques et sociaux de la ville. Le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance est également le dispositif qui cadre l'élaboration, la rédaction et la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui remplace l'ancien Contrat Local de Sécurité.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 a été définie par la circulaire du Premier ministre du 4 juillet 2013. Celle-ci a été déclinée en Plan Départemental de Prévention de la Délinquance pour la période 2013-2017. Elle fixe les orientations prioritaires pour cette période au moyen de trois programmes d'actions ciblées sur :

- Les jeunes exposés à la délinquance ;
- La prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes;
- L'amélioration de la tranquillité publique.

Le présent document est la déclinaison locale de cette stratégie nationale. Il s'agit, dans ce cadre, de privilégier le partenariat local, avec pour objectif la mise en cohérence des pratiques locales menées des différents acteurs. Ce plan s'appuie sur un état des lieux territorialisé de la délinquance et il propose des pistes d'actions en 20 fiches-action pour les trois grandes priorités évoquées.

- Prévenir la délinquance des jeunes ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes ;
- Améliorer la tranquillité publique.

La présente Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sera signée par le Maire de Maisons-Alfort, le Préfet du Val-de-Marne, le Procureur près le tribunal de grande instance de Créteil et la Directrice Académique des services de l'Education Nationale.

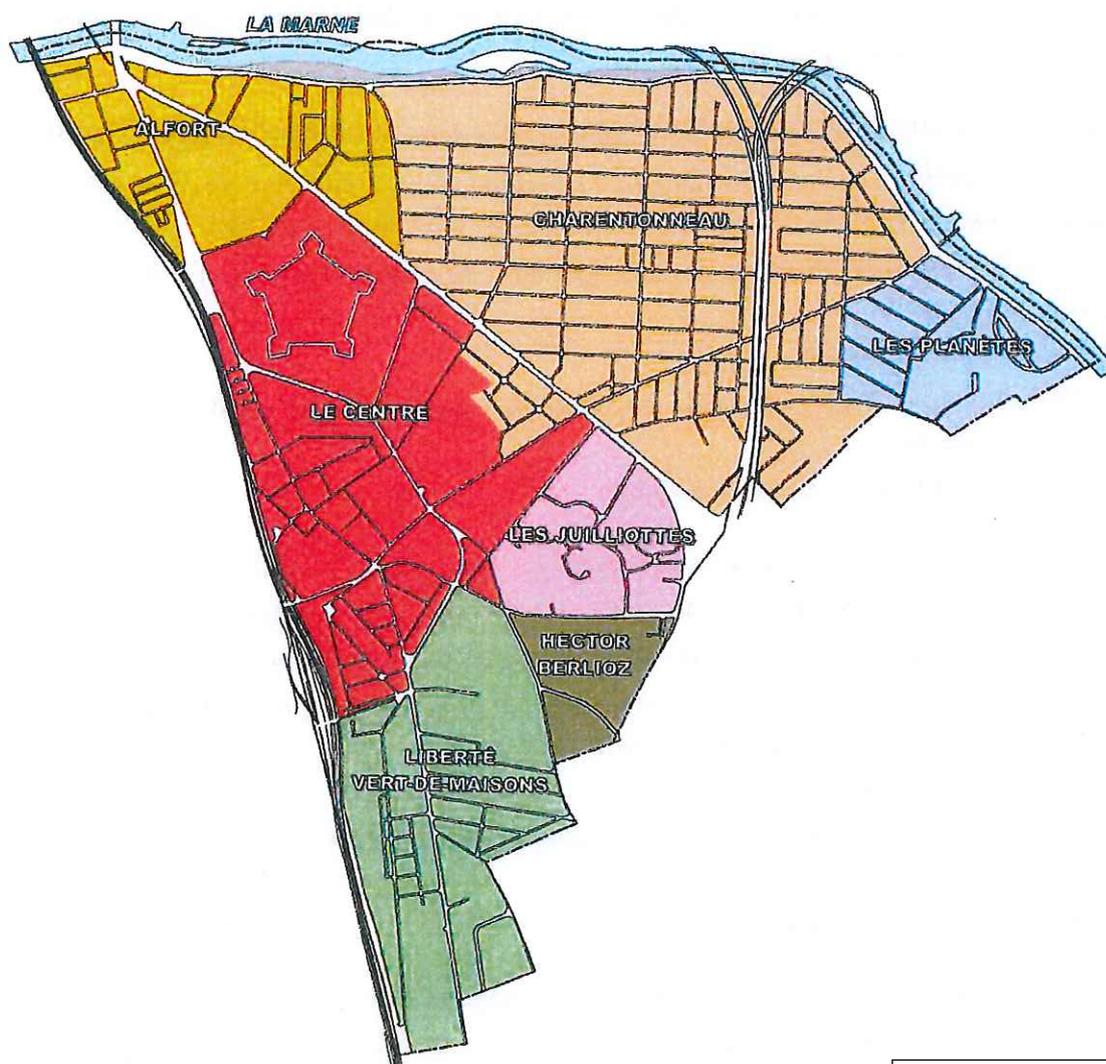
II. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1. Photographie de la Ville de Maisons-Alfort

Située dans la banlieue sud-est de Paris dans le département du Val-de-Marne (94), la commune de Maisons-Alfort a une superficie de 538 hectares, elle est limitrophe au Sud-Est de la commune de Créteil, à l'Ouest de la commune d'Alfortville et est délimitée au Nord-Est par la Marne.

La Ville de Maisons-Alfort est composée de 7 quartiers :

- Charentonneau
- Les Planètes
- Les Juilliottes
- Hector Berlioz
- Liberté-Vert-de-Maisons
- Centre Ville
- Alfort



La présentation relative à la population est basée sur les dernières données officielles publiées par l'INSEE en 2012, seules données disponibles à ce jour. Elles permettent néanmoins de dresser un état des lieux des principaux éléments qui caractérisent la Ville de Maisons-Alfort. Toutes les autres données dans ce document sont actualisées à ce jour.

En 2012, on recensait 54.186 habitants (INSEE). Maisons-Alfort est par sa population la 5^{ème} ville du Val-de-Marne.

Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
Ensemble	54.186	100	53.085	100
0 à 14 ans	9.263	17,1	8.734	16,5
15 à 29 ans	11.484	21,2	11.566	21,8
30 à 44 ans	12.129	22,4	12.143	22,9
45 à 59 ans	10.355	19,1	10.574	19,9
60 à 74 ans	6.679	12,3	6.049	11,4
75 ans ou plus	4.277	7,9	4.019	7,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Entre 2007 et 2012 la Ville de Maisons-Alfort a connu une augmentation de +0,4% par an de sa population, passant de 53.085 habitants à 54.186 habitants. Cette évolution est comparable à celle du département du Val-de-Marne (+0,6% par an). La commune a vu croître sa population de 1.101 habitants de 2007 à 2012.

L'évolution de la population par le solde naturel (naissance / décès) à Maisons-Alfort est moins importante que dans le département du Val-de-Marne. Pourtant, c'est ce solde naturel qui est responsable de l'évolution de la population Maisonnaise, avec un taux de croissance annuel positif (+0,8% par an), alors que son solde migratoire est négatif (-0.4%).

En 2012, 38,3% de la population Maisonnaise à moins de 30 ans. La Ville de Maisons-Alfort compte une part de jeunes moins importante que celle du département (39,8%). Dans le même temps la part de la population âgée de 60 ans et plus, représente 20,2% de l'ensemble de la population contre 18,8% pour le département.

2. Composition des ménages

Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2012	%	2007	%	2012	2007
Ensemble	24.994	100	24.702	100	53.494	52.404
Ménages d'une personne	9.946	39,8	10.008	40,5	9.946	10.008
hommes seuls	4.111	16,4	4.260	17,2	4.111	4.260
femmes seules	5.835	23,3	5.748	23,3	5.835	5.748
Autres ménages sans famille	864	3,5	967	3,9	1.977	2.305
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	14.184	56,7	13.727	55,6	41.570	40.091
un couple sans enfant	5.301	21,2	5.594	22,6	10.921	11.528
un couple avec enfant(s)	6.299	25,2	5.997	24,3	23.978	23.056
une famille monoparentale	2.584	10,3	2.136	8,6	6.671	5.507

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires

Le nombre de ménages sur Maisons-Alfort reste stable entre 2007 et 2012, mais parallèlement il y a une croissance du nombre de familles monoparentales. En effet, en 2012, parmi les 24.994 familles de Maisons-Alfort, 2.584 sont de familles monoparentales. On comptabilise 448 familles monoparentales de plus qu'en 2007. Cependant, la part des familles monoparentales est un point inférieur à celle du département (11,6%).

3. Les catégories socio-professionnelles des ménages

La population des ménages Maisonnais est schématiquement répartie en trois tiers :

- Un tiers d'ouvriers et employés ;
- Un tiers de cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires ;
- Un tiers de retraités et autres inactifs.

Cette répartition en trois tiers est la même à l'échelle du département du Val de Marne.

4. Le tissu économique de Maisons-Alfort

Le tissu économique de Maisons-Alfort est composé d'activités importantes et d'un grand nombre de petites entreprises. Plusieurs grandes entreprises dont certaines d'envergure internationale, sont implantées à Maisons-Alfort.

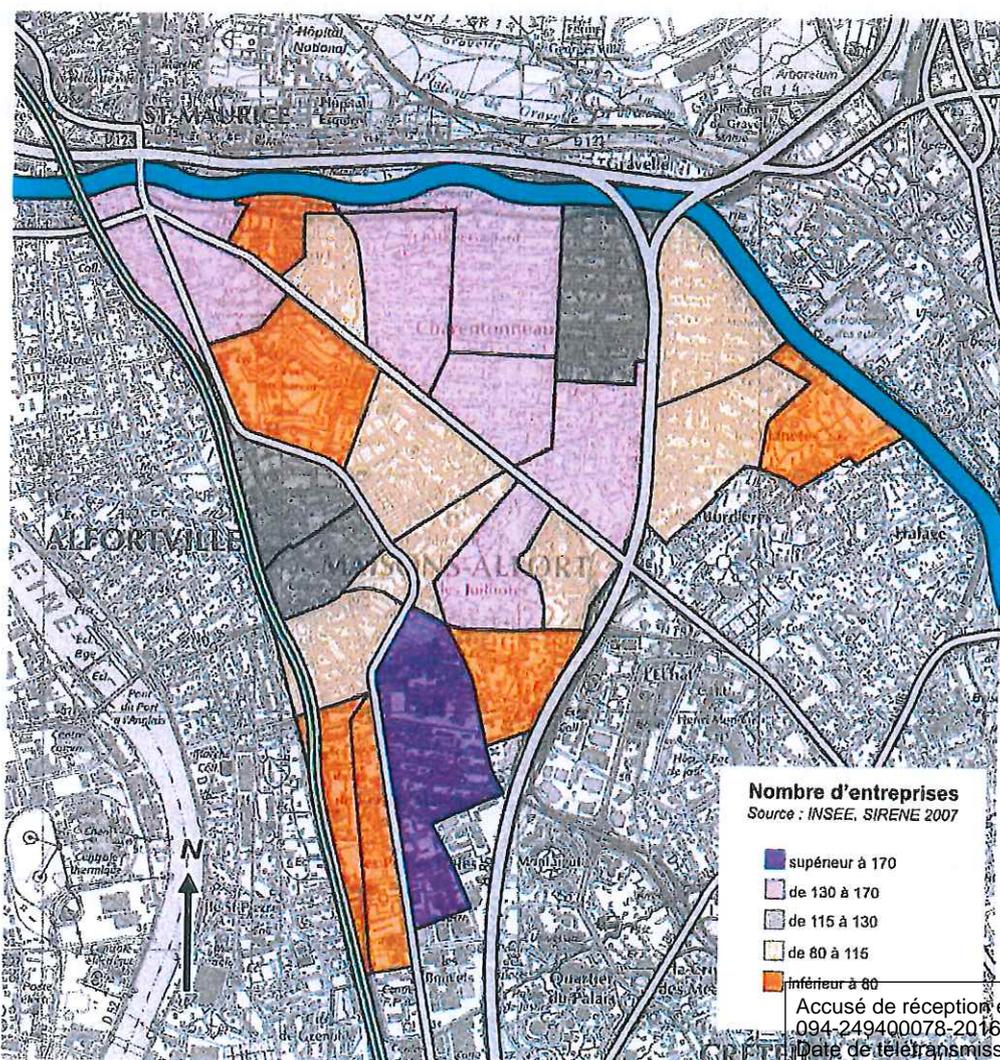
- L'Ecole Vétérinaire, établissement emblématique de la commune, est au cœur du développement d'un pôle d'excellence consacré à la santé animale, à l'hygiène, à la qualité et à la sécurité alimentaire.
- La société Sanofi-Aventis possède notamment un site de production de médicaments sur le territoire communal.

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Ville de Maisons-Alfort

- L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) qui assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé végétal.
- Les laboratoires Céphalon sont également présents à Maisons-Alfort.
- La banque publique d'investissement est un organisme de financement et de développement des entreprises. Elle regroupe Oséo, CDC Entreprises, le FSI et FSI Régions.
- L'usine Bio Springer, installée à Maisons-Alfort depuis le 19^{ème} siècle appartenant au groupe Lesaffre, est n°1 mondial de la fabrication des extraits de levure.

La cartographie ci-dessous est établie par rapport au découpage du territoire communal établi par l'INSEE en une trentaine d'îlots. Dans chacun de ces îlots est comptabilisé le nombre d'entreprises qui y sont implantées quelle que soit leur importance.

Cette carte fait ressortir que les activités sont réparties sur l'ensemble du territoire à l'exception des secteurs à vocation très résidentielle tels que les Planètes, Hector Berlioz ou le secteur spécifique du Fort de Charenton.



Sept moyennes surfaces, réparties dans la ville, complètent l'offre commerciale.

Enseignes	Quartier
SIMPLY MARKET	Centre Ville
CASINO	Alfort
INTERMARCHE	Les Juilliottes
FRANPRIX	Charentonneau
INTERMARCHE	Charentonneau
SIMPLY MARKET	Vert-de-Maisons
ED	Alfort

La structure commerciale est complétée par l'organisation de marchés :

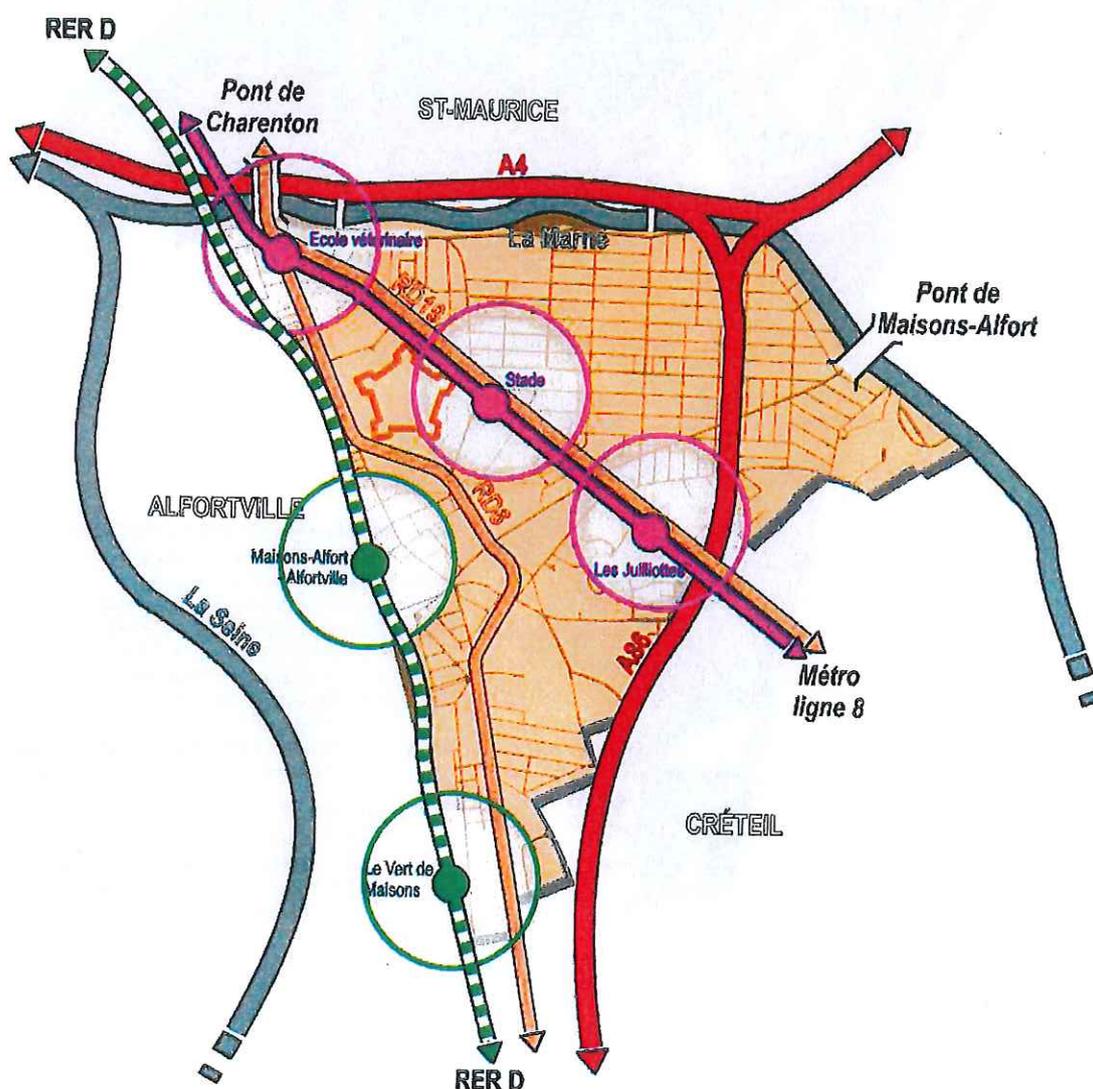
- Le marché couvert de Charentonneau, situé à l'angle des avenues Gambetta et Clemenceau, a lieu le mercredi et le samedi ;
- Le marché couvert du centre, situé à l'angle des avenues du Professeur Cadiot et de la République, a lieu les mardis, vendredi et dimanche ;
- Le marché Vert-de-Maisons, situé face au 127 rue Jean Jaurès, a lieu les mercredis et samedis.

5. Les transports en commun et les voies d'accès

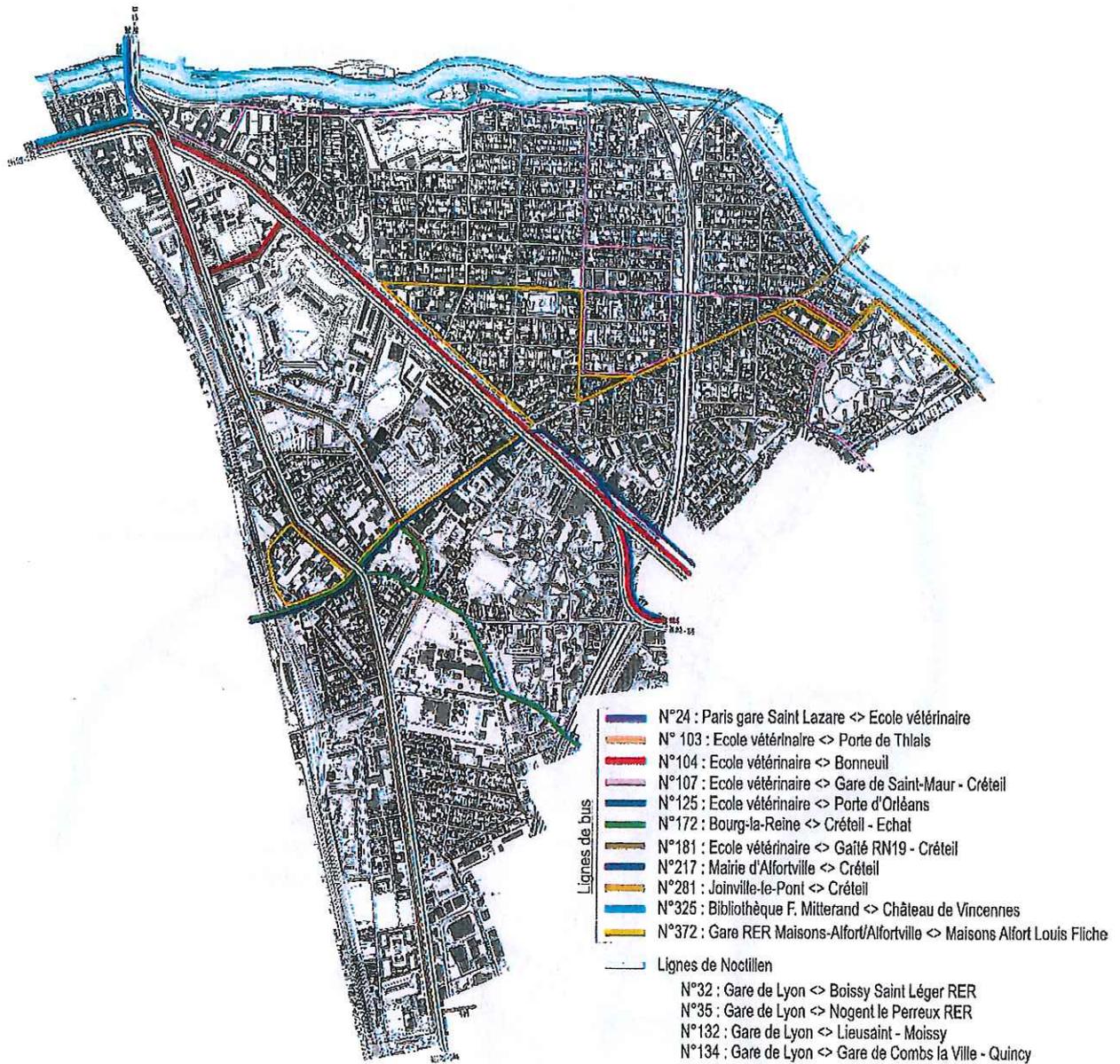
La ville est desservie par deux stations de la ligne de RER D (Maisons-Alfort-Alfortville et Le Vert de Maisons) et par trois stations de la ligne 8 du Métro (École Vétérinaire de Maisons-Alfort, Maisons-Alfort Stade et Maisons-Alfort Les Juilliottes), ainsi que de nombreuses lignes de bus.

A l'horizon 2020, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris une nouvelle desserte sera créée au niveau de la gare de Vert de Maisons pour l'arrivée de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express.

Stations du RER D et de la ligne 8 du Métro



Réseau de bus en 2014



Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Ville de Maisons-Alfort

Maisons-Alfort est traversée par la rue Jean Jaurès, l'ancienne route nationale 6, qui contourne le centre-ville, et l'avenue du Général Leclerc, l'ancienne route nationale 19, ainsi que par l'autoroute A86. Enfin, elle est desservie au Nord par l'autoroute A4.



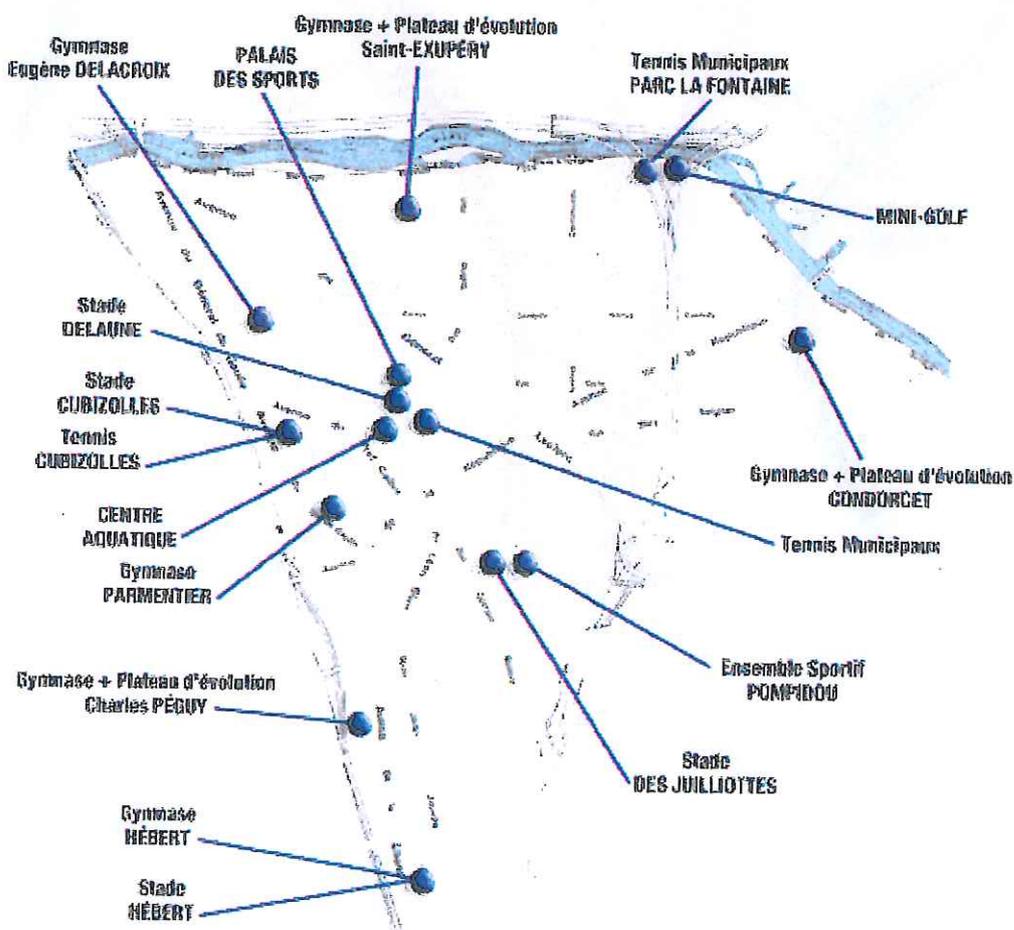
Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

6. Les équipements sportifs

Les Maisonnais peuvent ainsi disposer de nombreux équipements sportifs :

- Un Centre Aquatique ;
- Huit gymnases dont un Palais des Sports ;
- Quatre stades avec quatre terrains de football (dont deux pelouses synthétiques) ;
- Neuf salles de sport spécialisées : judo, escrime, tennis de table, gymnastique et musculation ;
- Six plateaux d'évolution multisports ;
- Deux pistes d'athlétisme, une de six couloirs au stade Delaune et une de quatre couloirs au stade Cubizolles ;
- Dix-neuf courts de tennis dont dix couverts en hiver et six couverts toute l'année ;
- Cinq terrains de boules ;
- Un mini golf.

et profiter tout au long de l'année d'animations sportives gratuites, organisées par la Mairie et les associations locales.

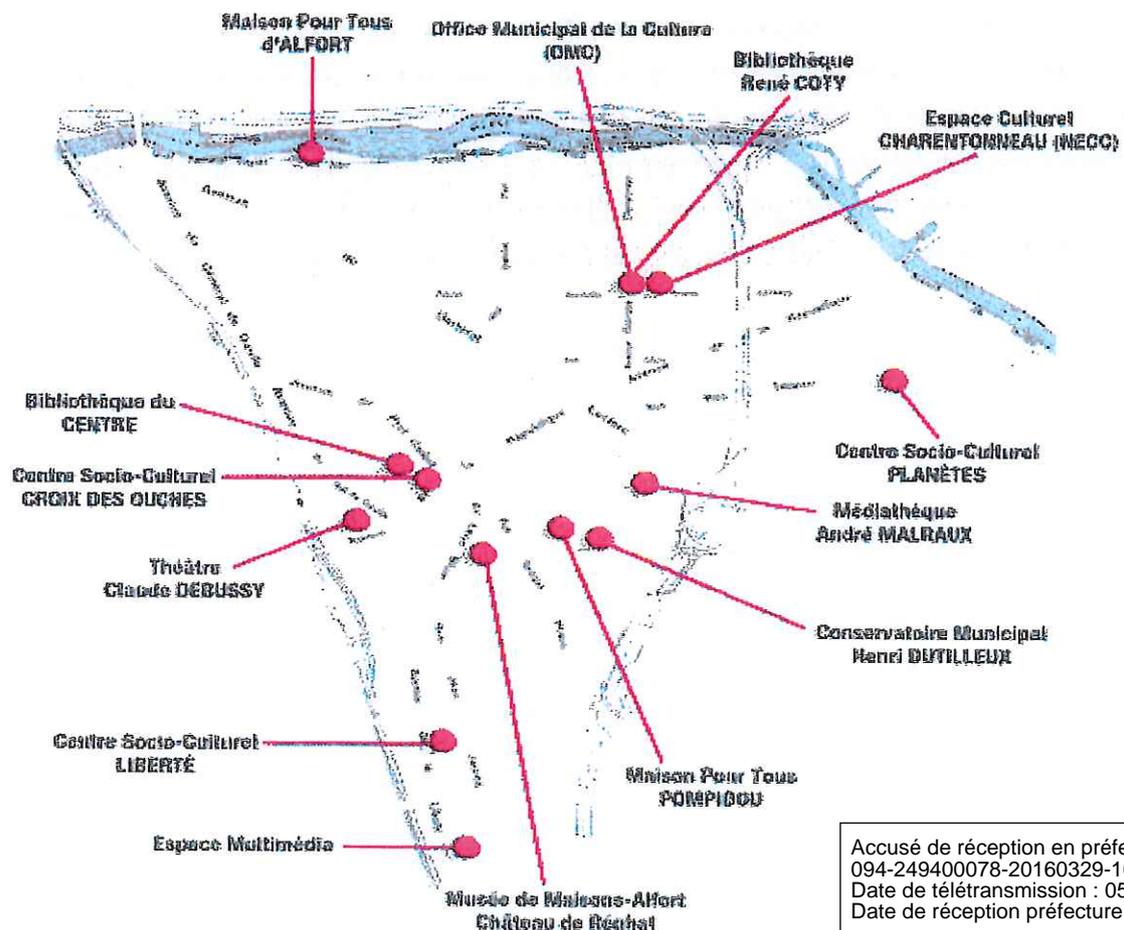


7. Les équipements culturels

Le domaine culturel est également très représenté puisque la Ville compte deux théâtres, le théâtre Claude Debussy (670 places) et le NECC (Nouvel Espace Culturel Charentonneau, 470 places). Maisons-Alfort compte de plus, deux musées, le musée de Maisons-Alfort, situé dans le château de Réghat qui accueille, sur 250 m² d'espace d'exposition, les collections retraçant l'histoire de Maisons-Alfort et de ses habitants et le Musée de l'Ecole Vétérinaire qui est dédié à l'histoire vétérinaire, et qui présente une collection unique de monstres d'animaux ainsi que les œuvres exceptionnelles de l'anatomiste Honoré Fragonard.

Maisons-Alfort compte aussi un Conservatoire Municipal à rayonnement communal de danse, de musique et d'art dramatique qui accueille 900 élèves, une Médiathèque organisée en plusieurs espaces répartis sur différents niveaux dédiés à la lecture, à la musique, à la presse, au multimédia mais aussi à l'animation culturelle, une bibliothèque, un Office Municipal de la Culture, des Centres socioculturels et des Maisons pour Tous dans chaque quartier de la Ville. L'Office Municipal de la Culture a pour objet de promouvoir, soutenir, favoriser la création, le développement de toutes les activités culturelles, de loisirs, et d'éducation pour les jeunes et les adultes.

Le tissu associatif est très développé à Maisons-Alfort : près de 150 associations organisent une centaine d'activités différentes.



8. Les équipements Petite Enfance

La commune de Maisons-Alfort dispose d'une capacité de 580 places en crèches et 78 places en halte-garderie. De plus, 234 assistantes maternelles agréées accueillent près de 600 enfants à leur domicile.

Maisons-Alfort possède sur son territoire :

- Une crèche familiale municipale à la Maison de l'Enfant ;
 - Trois crèches collectives municipales Charles Perrault, Les Petites Abeilles et La Ruche ;
 - Cinq haltes-garderies réparties dans la plupart des quartiers : Juilliottes, Liberté, Charentonneau, (Les Petits Mousses), Centre, (Maison de l'Enfant) et Alfort (les Petites Abeilles) ;
 - Un Relais Assistantes Maternelles ;
 - Un lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
 - Cinq crèches collectives départementales gérées par le Département.
-
- La Ludothèque à la Maisons de l'Enfant pour les enfants jusqu'à 5 ans. Il s'agit d'une structure innovante dédiée au jeu et consacrée exclusivement aux tout-petits, La ludothèque propose aux parents Maisonnais et aux assistantes maternelles de venir avec les enfants emprunter des jeux et des jouets ou de jouer sur place dans un espace de 150 m² agrémenté d'une terrasse couverte et d'un grand jardin ;
-
- Quatre Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) gérés par le Département, permettent aux femmes d'être accueillies gratuitement par des médecins et puéricultrices pour des consultations gynécologiques ou prénatales. Les mamans peuvent également bénéficier d'un suivi pédiatrique de leur enfant jusqu'à 6 ans. Les centres de PMI pratiquent également les vaccinations et ont un rôle de prévention médicale, sociale et psychologique auprès des familles.

9. Les équipements pour les Personnes âgées

Par ailleurs, un certain nombre de résidences spécialisées dans l'accueil des personnes âgées sont présentes sur le territoire de Maisons-Alfort. Deux types de résidences peuvent être distingués : les résidences offrant un service médical et les résidences sans service médical. Ces résidences peuvent être privées ou municipales.

Type de résidence	Nom des résidences	Type de Gestion	Effectifs
Résidences médicalisées	Résidence Simone Veil	Municipale	56 lits
	Tiers Temps	Privée	64 lits
	Médecis	Privée	99 lits
Résidences non médicalisées	Maryse Bastié (AREFO)	Privée	80 studios et 15 deux pièces
	Les Arcades (AREFO)	Privée	60 studios et 20 deux pièces
	Les Planètes	Publique	51 logements *

* Un projet de démolition et de reconstruction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées de 70 places est prévu à l'horizon 2017/2018.

10. Les structures Para-Municipales pour l'Emploi

La ville a d'autre part mis en place des structures para-municipales qui viennent en aide aux chômeurs :

- La Mission Locale qui propose aux jeunes gens sortis du système scolaire, un suivi personnalisé dans le cadre de leur recherche d'une solution professionnelle, d'emploi ou formation. La Mission Locale a développé plusieurs initiatives pour venir en aide aux jeunes de moins de 26 ans et les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie.
- Le Bureau Information Jeunesse ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans pour faciliter leur orientation scolaire et les aider à construire un projet professionnel.
- Accueil Emploi assurant un service municipal destiné aux adultes de plus de 26 ans, résidant à Maisons-Alfort et se trouvant à la recherche d'un emploi.

11. Le logement

Aujourd'hui la ville dispose d'un parc de 6.017 logements sociaux répartis principalement sur 3 grands ensembles jouxtant les communes de Créteil et Alfortville :

Liberté/Vert de Maisons : 2.006 logements

Juilliottes/Berlioz : 1.850 logements

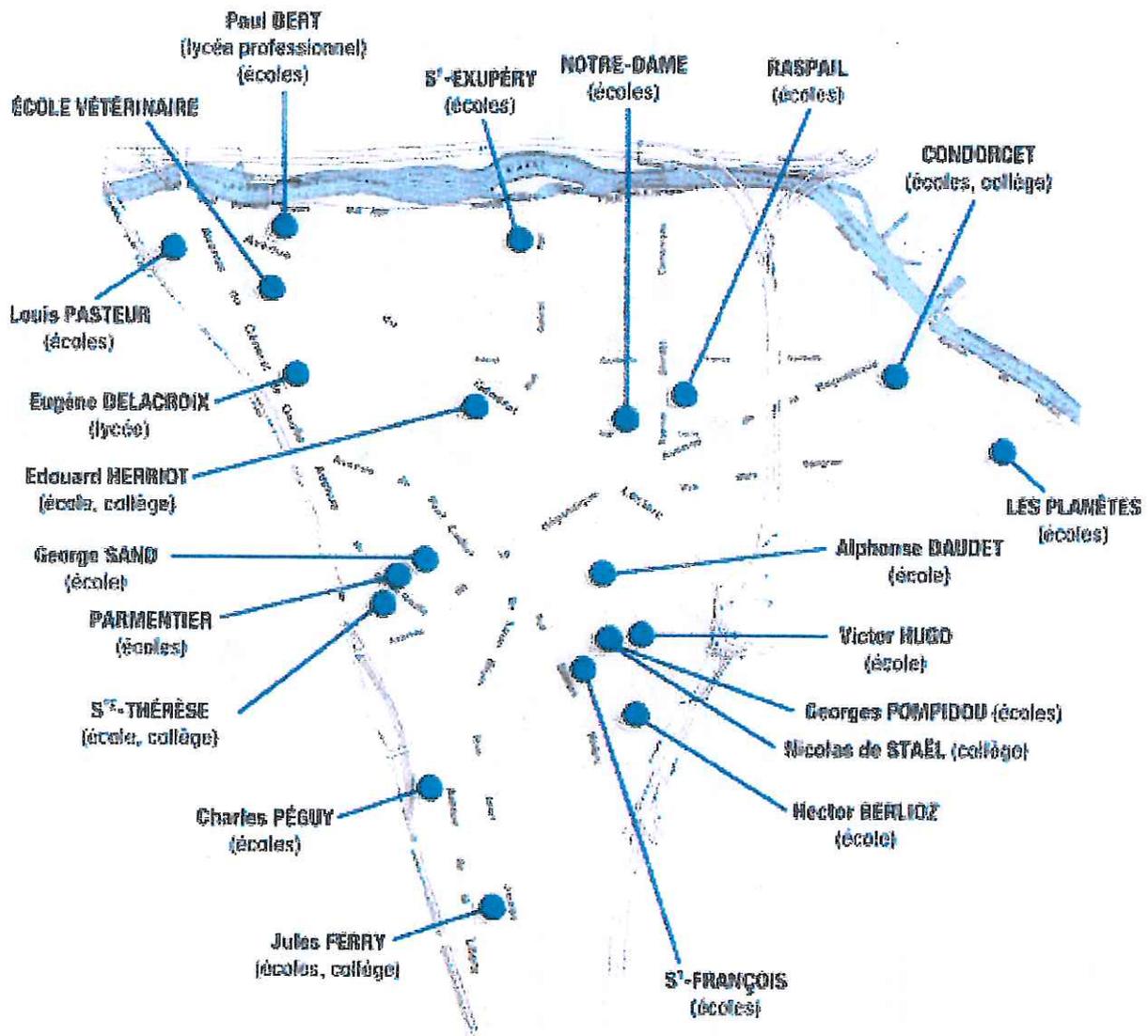
Planètes : 971 logements

Le reste du patrimoine HLM se situe en centre-ville, en bordure de la rue Jean Jaurès et à proximité de l'avenue du Général Leclerc. L'ensemble des logements sociaux est géré par 16 sociétés différentes.

- OPH Maisons-Alfort Habitat
- SAIEM de Charentonneau
- SA HLM La Sablière
- SA HLM Immobilière 3F
- SA HLM France Habitation
- Valophis
- SA HLM Antin Résidences
- FIAC Société anonyme d'habitations à loyer modéré
- SA HLM Coopération et Famille
- SA HLM Logis Transports
- SA HLM Résidences le logement des fonctionnaires
- SA HLM Toit et Joie
- SA HLM Sofilogis
- SA HLM Aximo
- SA HLM Coopérer Pour Habiter
- PROLOG-UES

12. Les équipements scolaires

La Ville compte 13 écoles maternelles publiques, 12 écoles élémentaires publiques, 3 établissements privés, 4 collèges publics et 1 privé et 2 lycées publics.



Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Ville de Maisons-Alfort

Ces élèves sont repartis comme suit dans le secteur public :

- 13 Ecoles maternelles	
. A. DAUDET	100
. CH. PEGUY	142
. CONDORCET	117
. ED. HERRIOT	140
. G. POMPIDOU	94
. H. BERLIOZ	130
. J. FERRY	132
. LES PLANETES	112
. P. BERT	264
. PARMENTIER	163
. G. SAND	104
. RASPAIL	210
. ST EXUPERY	171
. TOTAL	1.879
- 13 Ecoles élémentaires	
. CH. PEGUY	173
. CONDORCET	194
. G. POMPIDOU	256
. J. FERRY	161
. LES PLANETES	107
. P. BERT	242
. PARMENTIER A et B	506
. RASPAIL	389
. ST EXUPERY	302
. VICTOR HUGO	275
. PASTEUR	160
. TOTAL	2.765
- 4 Collèges	
. CONDORCET	329
. J. FERRY	252
. E. HERRIOT	697
. N. DE STAEL	650
. TOTAL	
- 1 lycée (E. DELACROIX)	1.225
- 1 lycée professionnel (P. BERT)	600

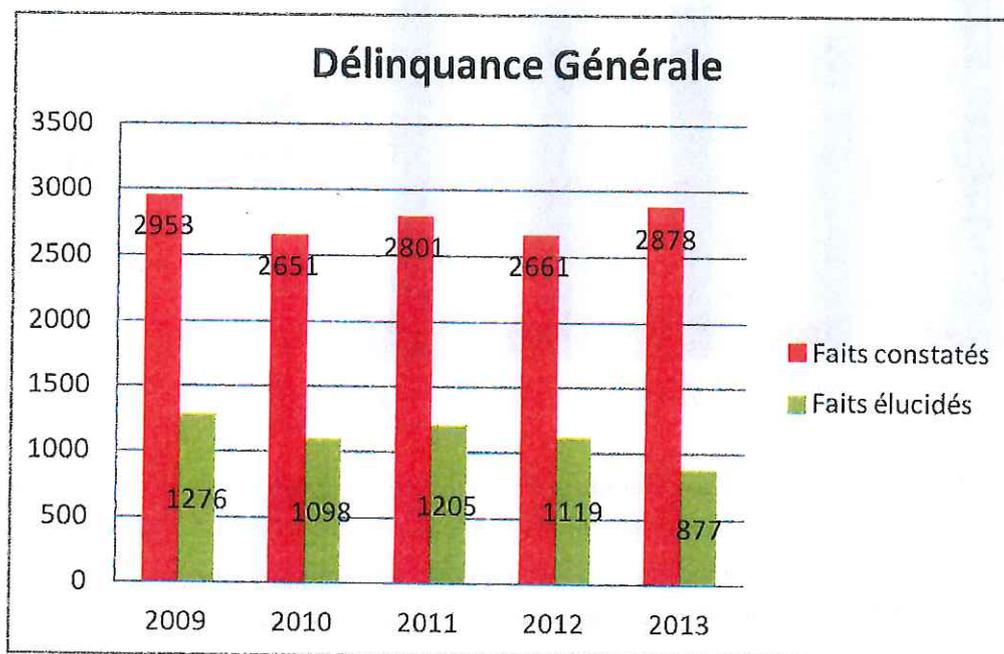
- L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche réputé, rattaché au Ministère de l'Agriculture, qui compte plus de 600 étudiants, 75 enseignants-chercheurs et 45 chercheurs appartenant à des laboratoires de recherche associés. Depuis 1994, l'avenir de l'École a pris une nouvelle dimension avec le développement à Maisons-Alfort d'un pôle d'excellence consacré à la santé animale, à l'hygiène, à la qualité et à la sécurité alimentaire autour de l'ANSES. Des travaux de recherche communs sont menés dans ce domaine avec d'autres laboratoires régionaux et nationaux, dont ceux de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments ainsi que ceux de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, implantées également à Maisons-Alfort.

III. LE DIAGNOSTIC DE SECURITE

1. La Délinquance Générale

Il s'agit de l'ensemble des crimes et délits répertoriés par la Police Nationale. Cet ensemble comprend 107 index incluant notamment les atteintes aux personnes (homicides, vols à main armée, vols avec violences, coups et blessures volontaires), les atteintes aux biens (vols simples, cambriolages, vols de véhicules à deux roues ou automobiles, dégradations, incendies) et les infractions économiques et financières (escroqueries, abus de confiance, utilisation frauduleuse de moyens de crédit). Y figurent également des infractions comme les infractions à la législation sur les stupéfiants, les infractions à la législation sur le séjour ou le recel.

	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés	2.953	2.651	2.801	2.661	2.878
Faits élucidés	1.276	1.098	1.205	1.119	877
Taux de réussite	43,21%	41,42%	43,02%	42,05%	30,47%
Mineurs MEC	307	302	225	184	170

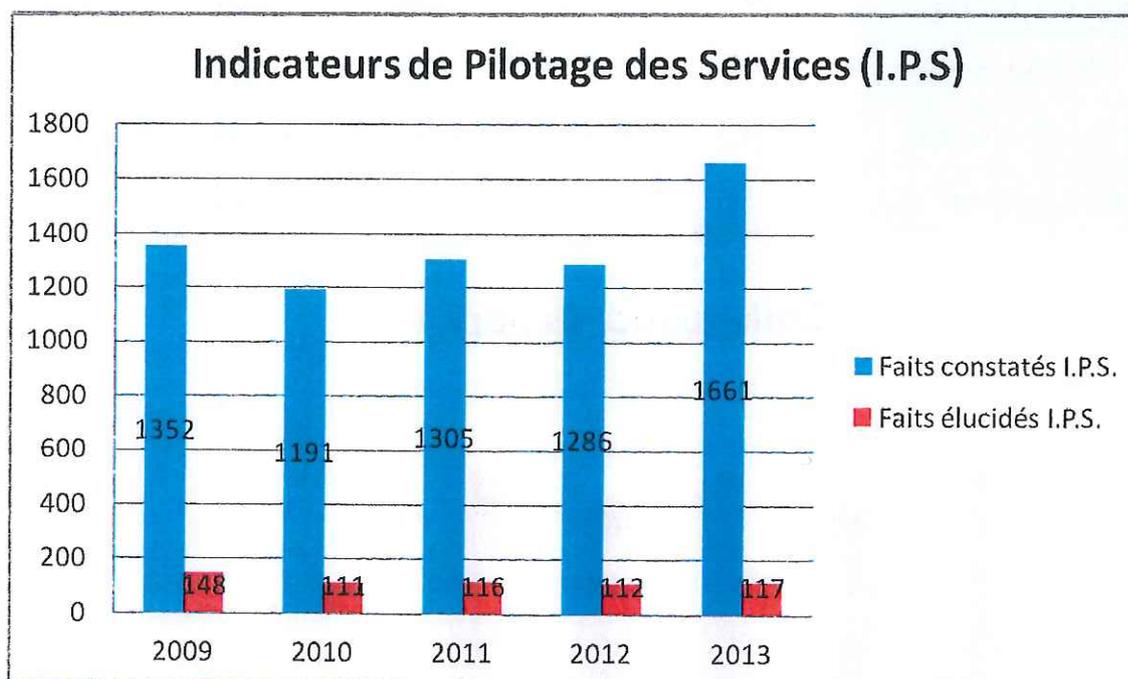


Sur la période 2009/2013, la délinquance générale a diminué de 2,5% à Maisons-Alfort. Le nombre de faits constatés est passé de 2.953 en 2009 à 2.878 en 2013.

2. Les indicateurs de pilotage des services (I.P.S)

Il s'agit des infractions constituant l'ancien agrégat de délinquance de proximité qui regroupait notamment les vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols à la tire, vols d'automobiles, vols à la roulotte et vols d'accessoires, vols de véhicules motorisés à deux roues, destructions et dégradations. Ces infractions contribuent principalement au sentiment d'insécurité.

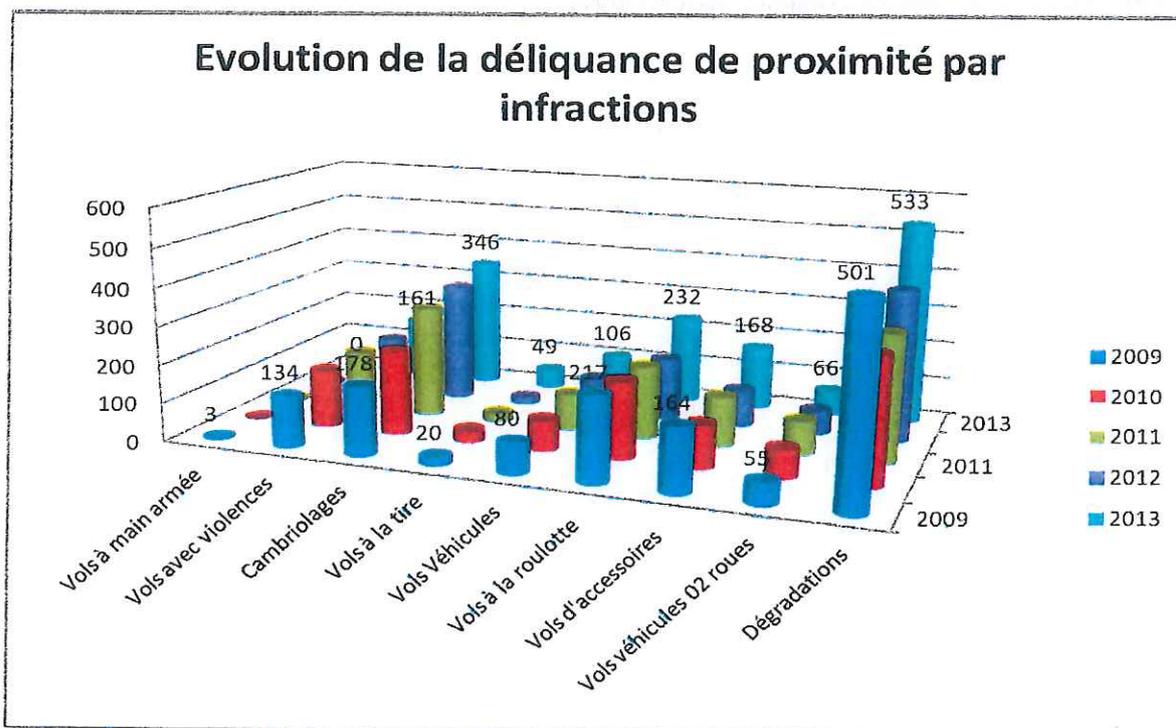
	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés I.P.S.	1352	1191	1305	1286	1661
Faits élucidés I.P.S.	148	111	116	112	117
Taux de réussite I.P.S.	10,95%	9,32%	8,89%	8,71%	7,04%
Mineurs MEC I.P.S.	87	70	64	35	34



Sur la période, on observe une augmentation du nombre de faits constatés (1.352 faits en 2009 à 1661 faits en 2013). Ainsi, la délinquance de proximité a augmenté de 22,85% sur 5 ans. On note, par ailleurs, concernant la délinquance de proximité, que celle-ci est plus difficile à élucider à cause de son caractère imprévisible et spontané, qui rend difficile l'interpellation des auteurs.

3. La délinquance de proximité par index

LA DELINQUANCE DE PROXIMITE					
	2009	2010	2011	2012	2013
Vols à main armée	3	0	1	3	0
Vols avec violences	134	151	154	147	161
Cambriolages	178	221	294	314	346
Vols à la tire	20	30	22	16	49
Vols Véhicules	80	79	96	91	106
Vols à la roulotte	217	202	190	162	232
Vols d'accessoires	164	112	130	97	168
Vols véhicules 02 roues	55	73	88	60	66
Dégradations	501	323	330	396	533
Total I.P.S.	1352	1191	1305	1286	1661



En 2013, les dégradations sont les actes les plus prépondérants à Maisons-Alfort, avec les cambriolages. Ils ont une incidence directe sur le sentiment d'insécurité. On remarque que les cambriolages ont globalement progressé de 48,55%, avec 346 faits constatés en 2013 soit 168 faits supplémentaires par rapport à l'année 2009. Les dégradations connaissent toutefois une hausse plus limitée de 6,4% avec 533 faits enregistrés en 2013 contre 501 en 2009.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de mise en ligne : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

4. L'activité judiciaire

ACTIVITE JUDICIAIRE					
	2009	2010	2011	2012	2013
I.L.S. Trafic	4	3	0	1	1
I.L.S. Usage/revente	1	7	5	4	5
I.L.S. Consommation	241	203	255	235	178
I.L.E. Etrangers	127	100	107	54	1

Les faits constatés sont révélés par l'activité de la Police Nationale. Dans un domaine où il n'y a pas de plaignant, les chiffres traduisent davantage l'activité des services de sécurité dans ce domaine que l'évolution objective du phénomène lui-même. Le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants a évolué à la baisse sur le trafic et les consommateurs (-26,14%). L'index usage et revente est lui en forte hausse entre 2009 et 2013 (+400%), mais reste très raisonnable en volume.

Un seul fait d'infraction à la législation sur les étrangers (ILE) a été enregistré par le Commissariat de Maisons-Alfort sur l'année 2013. On remarque que ce type d'infraction est en baisse constante depuis 2009.

5. Les Indicateurs des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique

INDICATEURS DES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE					
	2009	2010	2011	2012	2013
Violences physiques non crapuleuses					
Homicides pour d'autres motifs	0	0	0	0	1
Tentatives d'homicides pour autres buts	0	0	0	2	2
Coups et blessures volontaires	178	149	177	157	171
Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0
Séquestrations	1	1	1	0	0
Homicides contre enfant - 15 ans	0	0	0	0	0
Mauvais traitements et abandons d'enfants	9	2	6	3	0
Violences à dépositaires de l'autorité publique	34	24	27	29	23
Sous-Total :	222	176	211	191	197

	2009	2010	2011	2012	2013
Violences physiques crapuleuses					
Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0
Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0
Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	1
Prise d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0
Vols à main armée avec armes à feu	3	0	1	3	0
Vols avec armes blanches	6	8	15	6	5
Vols avec violences sans arme	128	145	139	143	157
Sous-Total :	137	153	155	152	163

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

	2009	2010	2011	2012	2013
Violences sexuelles					
Viols	6	1	4	3	5
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles	21	15	8	10	13
Sous-Total :	27	16	12	13	18

	2009	2010	2011	2012	2013
Menaces de violences					
Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	17	27	25	28	41
menaces ou chantages dans un autre but	39	43	48	26	32
Sous-Total :	56	25	73	54	73

Total AVIP	442	370	451	410	451
-------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont restées contenues en 2013. 451 faits enregistrés contre 442 en 2009 soit 9 faits supplémentaires (+ 2%). Cependant, il convient de souligner la recrudescence des vols avec violences sans arme (+ 22,65%) et des menaces ou chantages pour extorsion de fonds (141%). par ailleurs, parmi elles, trois types de violence sont en baisses, les coups et blessures volontaires (-3,91%), les violences à dépositaires de l'autorité publique (-32,35%) et les mauvais traitements et abandons d'enfants (-100%).

6. Les indicateurs des atteintes aux biens

INDICATEURS DES ATTEINTES AUX BIENS					
	2009	2010	2011	2012	2013
Vols à main armée	3	0	1	3	0
Vols avec violences	134	153	154	149	162
Vols avec entrée par ruse	19	18	18	20	17
Cambriolages	178	221	294	314	346
Vols liés à l'automobile et aux 02 roues à moteur	516	466	504	410	572
Vols simples au préjudice de particuliers	290	322	285	296	344
Autres vols simples	93	111	83	49	61
Destructions et dégradations de biens	514	340	330	396	533
Total atteintes aux biens	1747	1631	1669	1637	2035

Hausse globale des Atteintes aux biens (+14,15%), qui s'explique par une forte hausse des cambriolages (+48,55%), des vols avec violences (+17,28%) et des vols simples au préjudice de particuliers(+15,69%).

Aujourd'hui, les atteintes aux biens représentent la majorité des faits de délinquance constatés sur la Ville de Maisons-Alfort.

7. La situation dans les établissements scolaires

L'Inspection d'Académie ne considère pas Maisons-Alfort comme un secteur où les problèmes de sécurité sont prégnants. Le très faible nombre d'incidents signalés à l'Inspection d'Académie par fiches de signalement d'incident en milieu scolaire va dans ce sens.

Fiches de signalement d'incident en milieu scolaire par établissements et écoles

Etablissements et écoles	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ecoles maternelles						
. A. DAUDET	1	0	0	0	0	0
. CH. PEGUY	0	0	1	0	0	0
. CONDORCET	0	0	0	0	0	0
. ED. HERRIOT	0	0	0	0	1	0
. G. POMPIDOU	0	0	0	0	0	0
. H. BERLIOZ	0	1	0	0	0	0
. J. FERRY	0	0	0	0	0	2
. LES PLANETES	1	2	0	0	0	0
. P. BERT	0	2	0	0	0	0
. PARMENTIER	0	0	0	0	0	0
. G. SAND	0	2	0	0	0	1
. RASPAIL	0	0	0	0	0	0
. ST EXUPERY	0	0	0	0	0	0
Ecoles élémentaires						
. CH. PEGUY	2	6	5	2	0	0
. CONDORCET	1	0	0	0	0	0
. G. POMPIDOU	0	0	3	0	1	10
. J. FERRY	0	1	0	0	4	8
. LES PLANETES	0	0	0	0	0	0
. P. BERT	0	0	4	0	0	4
. PARMENTIER	0	1	0	0	0	0
. RASPAIL	0	0	0	0	0	1
. ST EXUPERY	0	2	0	0	1	0
. VICTOR HUGO	0	1	1	0	1	0
. PASTEUR	0	0	0	0	0	0
Collèges						
. CONDORCET	1	1	2	0	1	0
. J. FERRY	2	5	3	0	1	2
. E. HERRIOT	1	10	1	5	2	4
. N. DE STAEL	2	1	1	2	4	0
Lycées						
lycée (E. DELACROIX)	0	0	2	1	0	0
lycée professionnel (P. BERT)	1	1	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

DELINQUANCE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES					
	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés	59	67	39	39	56
Faits élucidés	26	18	14	15	36
Taux de réussite I.P.S.	44,07%	26,87%	35,90%	38,46%	64,29%
Mis en cause	33	22	15	19	47
Dont mineurs MEC	26	18	8	13	37

8. La délinquance dans les transports en commun

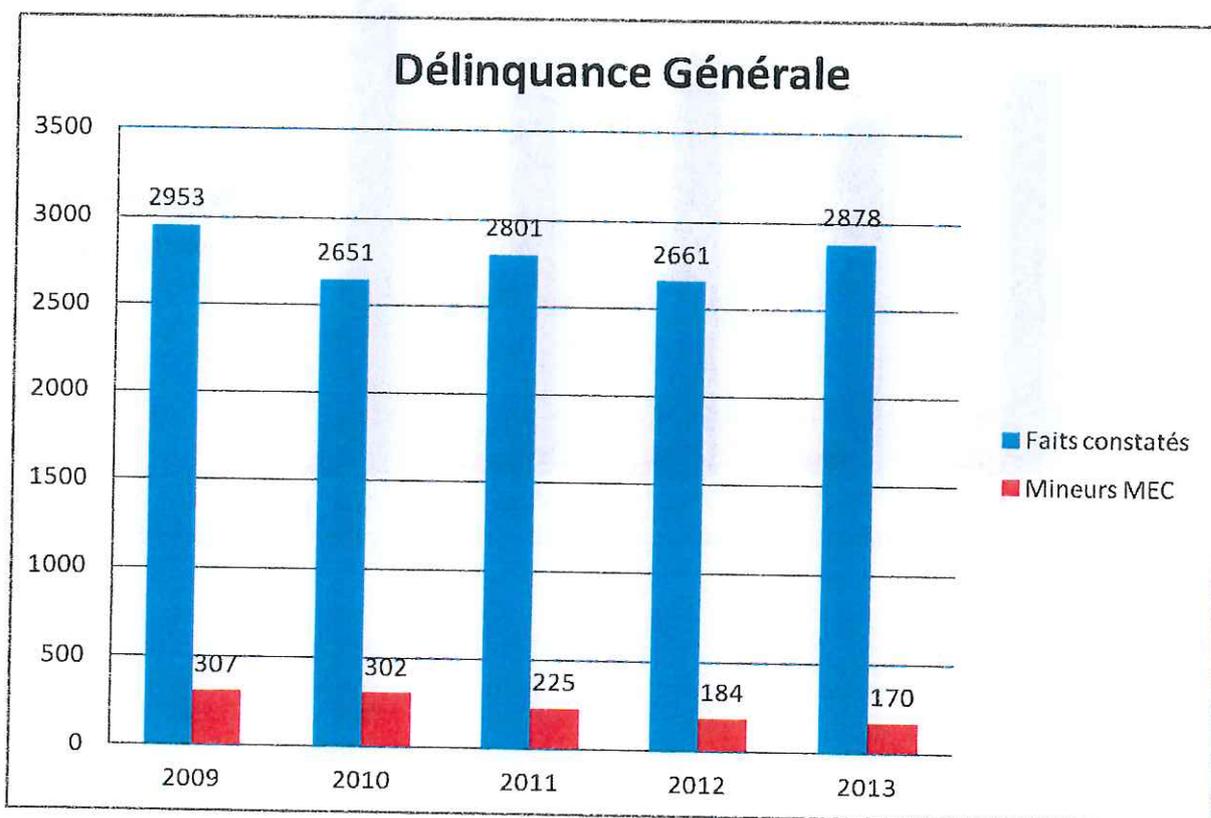
DELINQUANCE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN					
	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés	76	104	84	81	92
Faits élucidés	29	38	34	23	20
Taux de réussite I.P.S.	38,16%	36,54%	40,48%	28,40%	21,74%
Mis en cause	37	52	35	23	25
Dont mineurs MEC	16	27	5	1	5

Une croissance relative des incivilités dans les transports en commun qui peuvent prendre la forme de dégradations ou d'insultes et d'agressions physiques des conducteurs, sur fond, parfois, de consommation et/ou de trafic d'alcool et de drogues.

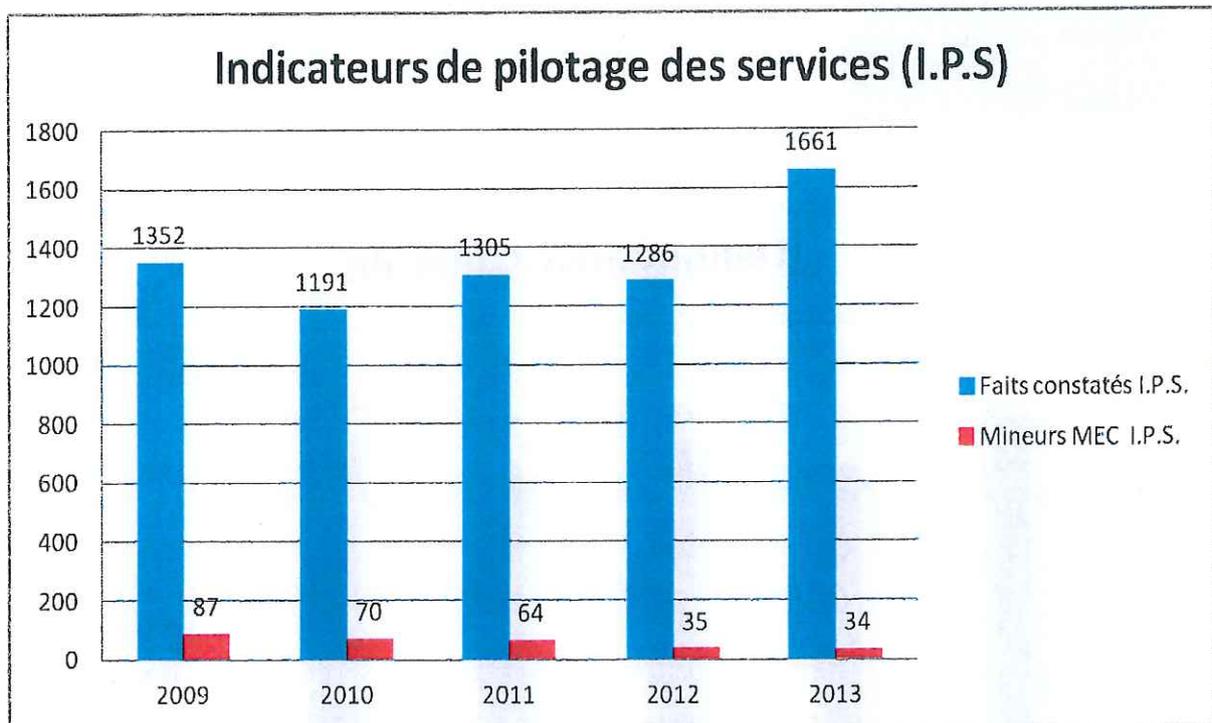
9. La délinquance des mineurs

La délinquance des mineurs représentent une faible part de l'ensemble des personnes mises en cause (MEC) sur Maisons-Alfort. Les catégories d'infractions pour lesquelles ces mineurs se trouvent impliqués se répartissent comme suit :

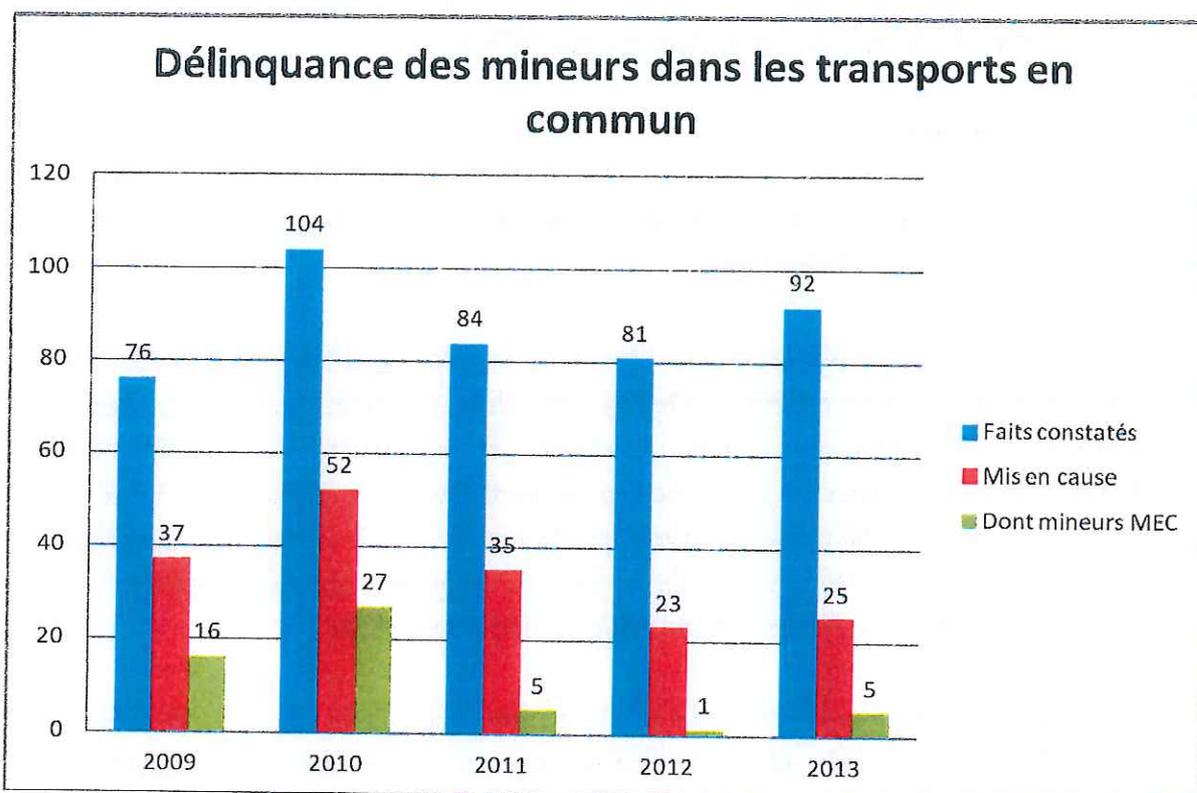
DELINQUANCE GENERALE					
	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés	2953	2651	2801	2661	2878
Faits élucidés	1276	1098	1205	1119	877
Taux de réussite	43,21%	41,42%	43,02%	42,05%	30,47%
Mineurs MEC	307	302	225	184	170



DELINQUANCE I.P.S.					
	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés I.P.S.	1352	1191	1305	1286	1661
Faits élucidés I.P.S.	148	111	116	112	117
Taux de réussite I.P.S.	10,95%	9,32%	8,89%	8,71%	7,04%
Mineurs MEC I.P.S.	87	70	64	35	34



DELINQUANCE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN					
	2009	2010	2011	2012	2013
Faits constatés	76	104	84	81	92
Faits élucidés	29	38	34	23	20
Taux de réussite I.P.S.	38,16%	36,54%	40,48%	28,40%	21,74%
Mis en cause	37	52	35	23	25
Dont mineurs MEC	16	27	5	1	5



IV. LES ACTEURS DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION

La prévention de la délinquance mobilise de nombreux partenaires dont la collaboration a été renforcée par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

1. La Préfecture

Le Préfet est le représentant de l'Etat dans le département. Il assure la coordination de l'ensemble des services déconcentrés. Il est chargé de l'élaboration et du suivi du Plan Départementale de Prévention de la Délinquance. Il a également la maîtrise du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

2. La Police Nationale

La circonscription de sécurité publique de Maisons-Alfort fait partie du 1^{er} district de Police qui inclut 3 autres circonscriptions (Saint-Maur-des-Fossés, Charenton-le-Pont et l'agglomération de la Plaine centrale).

En 2009, la Police d'agglomération a été mise en place à Paris et dans les trois départements de la petite couronne. Depuis cette date, le Préfet de police de Paris a autorité sur l'ensemble des forces de police de ce territoire. Les directions départementales de la sécurité publique qui dépendaient par le passé de la Direction centrale de la sécurité publique au niveau du Ministère de l'Intérieur sont désormais dénommées Directions territoriales de la sécurité proximité et sont rattachés à la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Dans sa mission générale de protection des personnes et des biens, le Commissariat de Maisons-Alfort répond aux appels police-secours que lui adresse la population, il assure l'encadrement des manifestations qui se déroulent sur la voie publique et accueille les plaignants victimes d'un délit. Il mène également des actions de partenariat avec la Ville de Maisons-Alfort et d'autres partenaires (éducation nationale, bailleurs etc.) en matière de sécurité.

3. La Justice

Le Tribunal de Grande Instance est situé sur la Ville de Créteil. Le parquet du TGI mène une politique visant à diversifier les réponses pénales aux délits, notamment par le biais de mesure de réparation aux poursuites ou à l'incarcération, ainsi qu'au travers de médiation.

4. La Police Municipale

Sur le champ de la dissuasion, la Ville est dotée d'une Police Municipale. Celle-ci a pour objet d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » (L.2212-2 du CGCT). A ce titre les policiers municipaux interviennent en matière de police de la route et de la circulation mais également sur tous les événements quotidiens ou ponctuels qui peuvent impacter la tranquillité publique. Au titre de cette police de proximité, ils assurent des missions variées et notamment la gestion des conflits de voisinage, des ivresses publiques, des animaux errants et abandonnés, des dépôts sauvages, ainsi que la surveillance des manifestations publiques et sportives, des terrasses et les occupations commerciales, des marchés, des espaces verts, l'îlotage pédestre ou à vélo. A ce jour la police municipale n'exerce ses missions qu'en journée. Elle est composée de quatre policiers Municipaux, d'onze Agents de Surveillance de la Voie Publique et d'un agent administratif.

5. L'Office Municipal de la Culture

La Ville de Maisons-Alfort est organisée en 7 quartiers (Centre-ville, Charentonneau, Alfort, Liberté/ Vert de Maisons, Les Planètes, Juilliottes, Berlioz). Cette répartition géographique permet de proposer un ensemble de services et de prestations structuré par quartier entre les différents services dont l'Office Municipal de la Culture.

Les caractéristiques sociologiques de chaque quartier facilitant un travail partenarial infra-quartier permettant d'éviter les redondances et de développer des actions en complémentarité.

L'offre de service de l'Office Municipal de la Culture s'articule autour de deux grands axes :

- la gestion d'équipements répartis sur chaque quartier
- l'animation dans les quartiers avec les associations de la ville et les habitants.

Les équipements gérés par l'Office Municipal de la Culture sont :

- 3 Centres Socioculturels
- 2 Maisons Pour Tous
- 2 ludothèques
- 1 Espace Multimédia
- 1 Centre Culturel
- 1 Service Info Seniors

L'Office Municipal de la Culture est composé de 39 professionnels et de 80 bénévoles réguliers. Les habitants bénéficient en outre de l'action de 74 associations, intervenant dans les domaines du loisir, de la culture et de l'action sociale au sein des équipements de l'Office Municipal de la Culture.

En préambule, il est important de préciser qu'une attention particulière est portée aux familles les plus fragiles ainsi qu'aux publics spécifiques comme les jeunes. A cet égard, la charte partenariale relative à la protection de l'enfance entre le département et la commune de Maisons-Alfort, signée en juin 2015 permettra d'optimiser le travail engagé, de mieux identifier les situations les plus sensibles et d'intervenir plus rapidement et à meilleur escient.

De plus, la participation tarifaire demandée aux habitants par l'Office Municipal de la Culture est minime et gratuite quand cela s'impose par la situation familiale.

Pour les activités culturelles proposées par les associations affiliées à l'Office Municipal de la Culture, la Bourse Culture existe depuis 2004 et soutient financièrement les foyers non imposables.

L'accueil collectif du public jeunes (12-25 ans)

Près de 80 jeunes âgés de 12 à 25 ans accueillis régulièrement dans les centres Socioculturels Liberté et Les Planètes.

Il s'agit de proposer un lieu d'écoute, d'échange, de partage et de loisirs qui doit répondre aux demandes exprimées par les jeunes, aux besoins et problématiques identifiés. Toutes les activités proposées par l'Office Municipal de la Culture sont d'ordre culturel, permettant un mode d'expression individuel et collectif favorisant l'estime de soi.

Les ateliers adolescents (60 jeunes âgés de 12 à 17 ans) du Centre Socioculturel Liberté se déroulent tous les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires (du mardi au samedi), de 14h à 20h autour d'activités culturelles et de loisirs proposées tout au long de l'année (théâtre, musique, vidéo, jeux vidéo et de société, sorties, séjours, multimédia, vidéo et cuisine...) et en soirée pour les plus âgés (50 jeunes de 18-22 ans).

L'activité musique, intitulée *Liberté d'expression*, a permis de réaliser une vingtaine de chansons uniquement sur l'année 2014. Cette activité est prisée par de nombreux jeunes et le taux de fréquentation de cette activité est en nette augmentation. L'activité est mixte, ouverte aux jeunes Maisonnais âgés de 12 à 22 ans et a pour but de valoriser les jeunes à travers ce mode d'expression.

L'atelier chorale animé par une chanteuse et chef de chœur professionnelle a été créé en 2014. Il vient compléter l'atelier musique et vise à proposer une activité artistique et collective aux adolescents du quartier.

Cet atelier est depuis sa création majoritairement fréquenté par des filles. A terme, notre action vise à obtenir une mixité équilibrée via de nouveaux projets

L'atelier Théâtre Vidéo Sketches Ados-Jeunes est fréquenté par des jeunes du quartier âgés de 16 à 20 ans. Il est composé d'un groupe de 12 jeunes.

- Travail autour de l'improvisation dirigée : thème autour de la vie quotidienne avec support vidéo.
- Travail sur l'image et l'humour.
- Découverte des différents cafés-théâtres parisiens, avec le concept de scène ouverte.

L'espace d'accueil Jeunes du Centre Socioculturel Les Planètes reçoit les jeunes de 18 à 25 ans deux fois par semaine de 18h30 à 21h30, ce qui permet de leur proposer un temps de rencontre entre eux, ou de se positionner sur des projets afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion.

Quinze à trente jeunes fréquentent régulièrement cet espace et s'organisent autour de tournois de jeux vidéos, de tennis de table ou encore de jeux de société.

Des projets valorisants ponctuent ces activités régulières comme la participation toujours croissante de jeunes chanteurs à la fête de la musique, la participation à des projets artistiques tels que la réalisation d'un documentaire pour France Télévision, la participation à des chorales, la participation à des scènes ouvertes artistiques.

Le suivi individualise du public jeunes

En parallèle des accueils collectifs, un suivi individualisé est mis en place de manière importante : rendez-vous individuel pour mieux orienter le jeune scolairement, professionnellement, projets d'été, projets humanitaires... Des activités innovantes et motivantes sont proposées aux les adolescents.

Un suivi dans les centres socioculturels est souvent conjoint avec les éducateurs de prévention spécialisée, les éducateurs du SPIP, la mission locale, la maison de l'adolescent, etc.

Au Centre Socioculturel Liberté

Mise en place d'un suivi permettant l'accueil de 60 jeunes âgés de 18 à 25 ans, (aide au montage de projets, accompagnement et orientation des jeunes vers les partenaires). Nous constatons une participation active des jeunes sur les projets.

Pendant 4 années consécutives, grâce à une subvention du dispositif Politique de la Ville, le Centre Socioculturel a accompagné et aidé 40 jeunes dans le cadre d'un projet pour l'obtention du BAF.

Cette action était un véritable levier ; les jeunes qui ont bénéficié de cette formation ont trouvé du travail en qualité d'animateur les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ces jeunes s'accordent à dire que la fonction d'animateur représente et implique des responsabilités importantes et qu'ils n'avaient pas idée de cela au tout début du projet. Cette expérience, formatrice a bien des égards, a permis de gagner la confiance des jeunes, d'avoir un impact direct sur leur vie et leur autonomie. L'action n'a pas été reconduite en 2015 faute de financement.

Au Centre Socioculturel Les Planètes

L'accueil des jeunes dans le centre est souvent lié à la recherche d'un emploi, avec une aide demandée ou l'orientation vers la Mission Locale de Maisons-Alfort, le Bureau Information Jeunesse ou le Pôle Emploi.

Cet accueil est proposé du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Les actions partenariales jeunesse

Les partenaires :

- Pluriels 94
- Bureau Information jeunesse
- Mission Locale
- Les lycées et les collèges de Maisons-Alfort
- Le groupe référent santé (Bureau Information Jeunesse, Mission Locale, Drogues et Société, Planning Familial, infirmiers et assistants sociaux des collèges et lycées, Pluriels 94)
- le Service des Sports
- Associations de culture et loisirs de Maisons-Alfort

Les instances de concertation partenariales auxquelles participent l'Office Municipal de la Culture :

- Les Comités de quartier gérés par l'Office Municipal de la Culture,
- La participation au District 5 de l'Education Nationale notamment dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire des lycéens.
- La participation au Réseau d'Education Prioritaire du quartier Liberté-Vert de Maisons et son Comité technique, comité éducatif.
- Le groupe référent santé de Maisons-Alfort

Les actions :

- Les actions de prévention en lien avec le groupe référent santé et/ou ses différents membres pour les 11-15 ans dans les collèges et les 16 ans et plus dans les équipements de quartier et la Mission Locale. Ces actions concernent les drogues, les addictions, le VIH, les relations affectives, etc

- Depuis 2014 et dans le cadre du District 5, l'Office Municipal de la Culture participe à « Décllic au Lycée », dispositif de prise de charge de jeunes de seconde en fragilité scolaire et absentéistes. Ce dispositif vise à remobiliser les jeunes sur leur scolarité.
- L'Office Municipal de la Culture s'engage dans le cadre d'un parrainage scolaire. Celui-ci vise à mettre en relation un adulte bénévole et un collégien. En lien avec l'établissement scolaire, est établi un cahier des charges qui déterminera une matière à travailler avec le parrain. Cette action vise à remobiliser le collégien en reprenant les bases d'une matière scolaire fondamentale comme le français ou les sciences.
- La valorisation des initiatives des jeunes est un axe de travail primordial pour l'Office Municipal de la Culture. Ainsi, chaque année, un projet monté intégralement par un jeune ou un groupe de jeunes est mis à l'honneur dans un équipement de quartier et fait l'objet d'un temps festif.
- De la même manière tous les projets artistiques réalisés dans les collèges sont mis à l'honneur dans les maisons de quartier afin de valoriser le savoir-faire artistique des jeunes.
- En lien avec le Bureau Information Jeunesse, une exposition intitulée Jeunes talents est mise en place chaque année afin de mettre à l'honneur la créativité des maisonnaires.
- En lien avec le Bureau Information Jeunesse, une formation intitulée Junior@Sénior a été créée afin de former des jeunes à intervenir au domicile des personnes âgées dans le cadre de cours particuliers en informatique.
- Une action de sensibilisation menée par l'association SOFI a été réalisée post-attentat auprès des salariés de l'Office Municipal de la Culture et du Bureau Information Jeunesse sur l'identification de signes chez les jeunes pouvant évoquer de l'endoctrinement.

Le soutien à la fonction parentale :

Dans le cadre de ses missions, l'Office Municipal de la Culture a pour principaux partenaires les parents, aucune action en direction des mineurs ne saurait être envisagée sans l'information, l'implication des familles.

L'accueil quotidien des familles est assuré par l'ensemble des animateurs et plus particulièrement les animateurs familles qui développent des relations de confiance permettant les confidences sur les situations les plus fragiles.

Ce travail a permis de dégager des axes de travail pour l'Office Municipal de la Culture :

- la mise en place de propositions de formation à l'outil informatique PRONOTE mis en place par l'Education Nationale pour une bonne communication entre école et parents et une meilleure articulation des interventions.
- Le développement de projets de départs en vacances pour les familles identifiées, qui ne sont pas parties en vacances depuis au moins trois ans. L'enjeu de cette action est de favoriser la relation entre parents et enfants dans le cadre favorable des vacances.
- La participation accrue des adultes, pour la plupart parents, aux événements portés par l'Office Municipal de la Culture dans le cadre des Comités de quartiers impliquant les associations et des habitants des équipements de quartier gérés par l'Office Municipal de la Culture.
- Un travail s'est engagé en 2015, post-attentat du 7 janvier. En équipe il a été décidé, en conformité avec la plupart des acteurs de l'éducation populaire, d'aborder la situation par le biais de la découverte de la charte de la laïcité et de la loi de 1905 et d'aborder la notion d'endoctrinement, de développer l'esprit critique en toute circonstance.

6. La Mission Locale

La Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice suit chaque année 1.457 jeunes dont 766 jeunes sont reçus pour la première fois.

Au-delà des missions traditionnelles d'accueil, de suivi et d'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans en formation ou en emploi, la Mission Locale mène en parallèle des actions spécifiques de prévention en matière de décrochage scolaire, de santé, d'hébergement...

1) Dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (dispositif ANI), la Mission Locale s'est vu confiée en 2014 l'accompagnement de 62 jeunes décrocheurs, très éloignés de l'emploi et de la formation afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement spécifique renforcé sur un an pour lever les freins à leur insertion.

2) Le projet mené par l'Education Nationale DECLIC en faveur des jeunes décrocheurs auquel la Mission Locale participe ainsi que le Bureau Information Jeunesse.

3) En ce qui concerne l'hébergement, la Mission Locale tente d'apporter des solutions aux jeunes en rupture ou en situation précaire d'hébergement, frein majeur à l'insertion professionnelle. Pour cela elle s'appuie sur le dispositif Relai Logement Jeunes du Conseil Départemental avec lequel elle est conventionnée pour assurer l'accompagnement social. Elle est aussi prescriptrice auprès du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). La Mission Locale propose aussi des places en résidences sociales sur le contingent du Conseil Départemental.

Les actions de prévention Santé :

- Sensibilisation aux effets de l'addiction en milieu professionnel pour des jeunes en recherche d'emploi, animée par l'association Drogues et Société.
- Interventions dans les collèges et le lycée sur les conduites à risque : drogues, sida, alcool... animées par des professionnels : Drogues et Société, Planning Familial, éducateurs de rue Pluriels 94, assistantes sociales et infirmières des établissements scolaires inscrits dans le Groupe Référent.
- Partenariat avec le réseau Ville / Hôpital porté par Créteil Solidarité pour que les conseillers de la Mission Locale soient aidés dans l'accompagnement des jeunes en situation psychologique difficile.

Le Fonds Municipal d'aide aux Jeunes de la Ville de Maisons-Alfort qui permet de sécuriser les parcours et de lever les freins à l'insertion des jeunes en difficulté en apportant des aides d'urgence, aides à la subsistance, nuitées d'hôtel de même que le Fonds Départemental. A cela s'ajoutent les aides au permis de conduire du Conseil Régional.

7. Association Drogues et Société

L'association gère un centre de soins sur Créteil (EPICE) et un centre de prévention à Maisons-Alfort (IAP), à partir duquel sont mis en place, au delà de ses missions de prévention (information, sensibilisation des jeunes en milieu scolaire notamment et des parents), une consultation jeunes consommateurs et un pôle formation dédié aux professionnels et intervenants de proximité.

Les trois pôles d'activité du centre de prévention de Maisons-Alfort permettent de mettre en place des réponses en adéquation avec les missions et les publics très diversifiés des institutions faisant appel à ses services.

8. Pluriels 94

Association de prévention, spécialisée en direction des jeunes en difficulté et de leur famille, elle est composée de cinq équipes de Prévention Spécialisée exerçant leur mission éducative sur plusieurs villes du Val-de-Marne.

V. LES ACTIONS

Programme 1 - Les jeunes exposés à la délinquance	
1	Création d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles
2	Constitution au sein du CLSPD de groupes de travail permettant le repérage et le suivi des jeunes exposés à la délinquance
3	Prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle
4	La prévention et la lutte contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires
5	Mise en place de mesures suite à une exclusion temporaire dans les établissements d'enseignement du second degré
6	Offre d'animation à destination de la Jeunesse
7	L'implication des jeunes dans les quartiers
8	Développer les actions de sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants et de l'alcool
9	Développement des mesures de Travail d'Intérêt Général
10	Prévention sur les dangers d'Internet
Programme 2 - Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes	
11	Recenser les dispositifs d'aide aux victimes de violences conjugales
12	Accentuer la formation au bénéfice des professionnels potentiellement confrontés aux victimes des violences faites aux femmes
13	Renforcer la sécurité des séniors
14	Renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public
Programme 3 - Améliorer la tranquillité publique	
15	Amélioration des procédures d'enlèvement des véhicules épaves
16	Lutte contre les cambriolages
17	Lutte contre les graffitis et les tags
18	Lutte contre les dépôts sauvages sur la voie publique
19	Développer la coordination avec la SNCF et la RATP
20	Prévenir la délinquance dans les transports en commun et dans les gares

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de création des pages : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Fiche Action n°1
Création d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles

Constat

Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles est une instance ayant pour objectif d'intervenir le plus en amont possible auprès des jeunes exposés à la délinquance et repérés pour leurs conduites à risque ou perturbatrices (absentéisme scolaire, conflits de voisinage, incivilités dans l'espace public, participation à des groupes perturbateurs...). C'est aussi un moyen d'associer et de soutenir les parents dans l'exercice de l'autorité parentale.

Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé de la création du Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

Objectif

- Aider les familles dont les enfants posent des problèmes sur le plan de la tranquillité publique à mieux assumer leurs obligations éducatives.

Description de l'action

- Mise en place du Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Conseil Départemental du Val-de-Marne
Préfecture du Val-de-Marne
Tribunal de Grande Instance de Créteil
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne
Associations

Evaluation

Nombre de situations examinées.
Nombre de situations résolues.
Répartition des situations.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Fiche Action n°2

Constitution au sein du CLSPD de groupes de travail et d'échange d'informations permettant le repérage et le suivi des jeunes exposés à la délinquance

Constat

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L.2211-5 du CGCT) : « Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ».

Aujourd'hui, chacun des acteurs de la prévention de la délinquance possède des informations qu'il n'a pas l'occasion de partager. Ce cloisonnement des démarches entraîne une stagnation de l'information et empêche un repérage rapide des jeunes exposés à la délinquance et l'enclenchement d'une action coordonnée et efficace.

Objectif

- Repérer les personnes exposées au risque de passage à l'acte de délinquance ou de récidive.
- S'assurer que ces personnes sont bien accompagnées par un des acteurs et, en cas de besoin, afin d'apporter au problème une réponse rapide et adapté.
- Identifier le plus en amont possible des mineurs connus de différents professionnels qui risquent de basculer sur des trajectoires délinquantes.

Description de l'action

- Création et mise en place de groupes de travail. La composition des groupes de travail devra être adaptée en fonction des problématiques rencontrées.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort

Commissariat de Police de Maisons-Alfort

Police Municipale

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne

Associations spécialisées

Bailleurs sociaux

RATP

SNCF

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Evaluation

Nombre de signalements effectués par les partenaires.

Nombre de cas examinés en réunion.

Fiche Action n°3

Prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle

Constat

La lutte contre le décrochage scolaire représente des enjeux humains, sociaux et économiques majeurs. Les jeunes sortis du système de formation initiale sans diplôme ni qualification accusent des risques importants d'échec en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Priorité nationale, la lutte contre le décrochage scolaire nécessite une approche partenariale qui se concrétise en 2015 par la signature d'une convention régionale entre l'Etat, la Région et l'Association Régionale des Missions locales ayant pour objet de renforcer, dans une coordination nouvelle, le travail en commun de tous les acteurs de la lutte contre le décrochage, en particulier ceux relevant de l'Education Nationale et des Missions Locales.

Objectif

- Faire baisser le taux d'absentéisme scolaire.
- Éviter la rupture scolaire dès les premières absences et décrochages en menant à bien des actions favorisant la prévention contre ceux-ci.

Description de l'action

L'action se décline selon les axes suivants :

- Repérage, accueil et accompagnement :
 - L'identification des jeunes en situation réelle de décrochage quelles que soient les modalités de repérage.
 - Le recensement des ressources et des actions mobilisables à destination de ce public.
 - L'identification des besoins permettant la mobilisation des actions existantes, leur éventuelle adaptation aux problématiques des jeunes repérés, et le cas échéant le développement d'actions nouvelles.
 - Le suivi du devenir des jeunes à l'issue des modalités d'accompagnement qui leur sont proposées, avec notamment une mise à jour des systèmes d'information respectifs de suivi des parcours des jeunes et une entente sur les modalités de partage sécurisé d'information.

- Animation et coordination :
 - La mobilisation des équipes pour assurer l'accueil, l'accompagnement et le suivi individuel des jeunes en situation de décrochage.
 - La coordination des acteurs de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) dans le but de mettre en synergie toutes les expertises nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions de traitement du décrochage, à travers une animation partenariale et participative (réunions régulières, planning de travaux ou groupe de travail, mise à jour d'annuaires, élargissement des cercles d'acteurs à des partenaires externes...).
 - L'organisation des modalités de prises de rendez-vous et d'accueil au sein de la PSAD, en lien avec l'organisme en charge de la première prise de contact (sélection de temps dédiés aux rendez-vous, désignation des acteurs en charge de l'accueil...).
 - La participation des acteurs de la PSAD aux animations et rencontres régionales (échanges d'informations et de bonnes pratiques, création de réseaux...).
 - La circulation de l'information entre tous les partenaires associés au sein de la PSAD (fonctionnement, traitement des dossiers...).

Ce travail en commun s'appuie sur une connaissance partagée de l'offre de solutions des différents acteurs du territoire, notamment de l'Education nationale, (Réseaux FOQUALE dont les actions menées au titre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire – MLDS), de l'apprentissage et des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les acteurs assurent le suivi individuel et personnalisé des jeunes pris en charge dans le cadre de leurs actions et dispositifs respectifs.

Pilote et Partenaires

Mission Locale

Ville de Maisons-Alfort

CIO de Charenton (couvrant les communes de Maisons-Alfort, Charenton et Saint-Maurice)

Coordonnateur académique de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Direction de l'économie de Charenton Saint-Maurice

Evaluation

Nombre de jeunes repérés en situation de décrochage.

Nombre de jeunes pris en charge par chaque acteur.

Nombre de rescolarisations suite aux actions menées par l'Education Nationale.

Nombre de solutions emploi formation ou alternance des jeunes

Locale.

Accusé de réception en préfecture
Sous 2490078-2016-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Fiche Action n°4

La prévention et la lutte contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires

Constat

La prévention et la lutte contre les infractions commises dans et aux abords des lieux d'enseignement, contre les élèves ou contre le personnel de l'éducation nationale, constitue une priorité. Aujourd'hui, la délinquance et la violence en milieu scolaire revêtent de multiples aspects. L'impact de cette délinquance est important d'abord parce que les victimes potentielles sont en majorité mineures et donc censées être protégées par l'institution qui les accueille.

Objectif

- Mettre en place des protocoles d'information et d'intervention préventive ou répressive en direction des établissements.
- Mobiliser l'ensemble des partenaires pour réduire le nombre d'incivilités ou d'infractions au préjudice des élèves, des personnels et des riverains de l'établissement.
- Renforcer la prise en charge des victimes (élèves ou adultes) fragilisées par des situations de violence et de harcèlement par la mise en œuvre de dispositifs adaptés.

Description de l'action

- Organisation de séances de sensibilisation dans les établissements (racket, drogue, sécurité routière) ;
- Organisation d'opérations de sécurisation aux abords des établissements en fonction des problèmes signalés.

Pilotes et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort

Commissariat de Police de Maisons-Alfort

Police Municipale

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne

Évaluation

Etat de la délinquance dans et aux abords des établissements scolaires

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Fiche Action n°5

Mise en place de mesures suite à une exclusion temporaire dans les établissements d'enseignement du second degré

Constat

Parmi les sanctions applicables dans les établissements d'enseignement du second degré figure l'exclusion temporaire de l'établissement qui, désormais, ne peut excéder huit jours. Si sa durée maximale a été réduite, cette mesure comporte néanmoins le risque de compromettre la scolarité de l'élève.

Objectif

- Organiser cette mesure de façon à éviter le risque de compromettre la scolarité de l'élève.

Description de l'action

- Répertorier les actions pouvant accompagner les mesures d'exclusion temporaire.
- Mettre en œuvre les mesures retenues.

Pilote et Partenaires

Office Municipal de la Culture
Ville de Maisons-Alfort
Bureau information Jeunesse
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne

Evaluation

Nombre d'actions mises en place.
Nombre d'élèves ayant bénéficié de ces mesures.
Nombre d'élèves n'ayant pas récidivé.

Fiche Action n°6
Offre d'animation à destination de la Jeunesse

Constat

Tout au long de l'année, le Service de l'Education Physique et des Sports propose de nombreuses activités :

Sport à l'école

Du CP au CM2, tous les élèves des écoles élémentaires, soit environ 2.700 enfants, bénéficient d'une heure de sport hebdomadaire dispensée par un moniteur sportif diplômé d'État, mis à disposition par la Ville.

Contrats Bleus

Pour tous les enfants de 6 à 11 ans. Régulièrement 1.500 enfants viennent pratiquer des activités sportives sous forme ludique. Alternier activité scolaire et sport est source d'équilibre.

Sport Cité

Pour tous les jeunes de 12 à 18 ans.

Sports Loisirs Jeunes

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Ces activités sportives permettent de tisser des liens entre adolescents et jeunes adultes et des relations de confiance avec les moniteurs sportifs qui les suivent sur plusieurs années. Ces animations sont également l'occasion pour les jeunes Maisonnais de l'apprentissage du respect d'autrui, de l'esprit collectif et des règles sportives.

Sports Loisirs Quartiers

Pour tous les jeunes de 6 à 18 ans.

Environ 1.000 jeunes participent aux activités proposées pendant les vacances. Sport plaisir, fonctionnant sur le principe des portes ouvertes, ces animations associent les activités pratiquées tout au long de l'année à la découverte de nouveaux sports lors de sorties hors Maisons-Alfort.

Objectif

- Faire découvrir un panel large d'activités à caractère sportif à un public jeune de toutes conditions sociales.
- Susciter la continuité de l'activité en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Renforcer le maillage et le partenariat avec les associations, les clubs et partenaires associés.
- Eviter le désœuvrement des jeunes.

Description de l'action

- Accueil physique et prise en charge des enfants et des jeunes.
- Développer le sens civique et le bien-être ensemble.

Pilote

Ville de Maisons-Alfort.

Évaluation

Le taux de participation des jeunes et de fréquentation des équipements.

Fiche Action n°7

L'implication des jeunes dans les quartiers

Constat

De nombreux jeunes cherchent leur orientation professionnelle et leur place dans la cité. Avec certains de ces jeunes, il est important de prévenir leur errance dans les quartiers et le rejet des structures publiques.

Objectif

- Assurer un relais entre les jeunes et les structures permettant une inscription durable dans la vie de la cité.
- Faire baisser les actes de délinquance mineure.

Description de l'action

- Accueil physique des jeunes tout au long de l'année par des professionnels.
- Proposition d'actions, d'événementiels permettant à des jeunes de s'inscrire sur des actions éducatives.

Pilotes et Partenaires

Mission Locale
Ville de Maisons-Alfort
Bureau information Jeunesse
Pluriels 94

Evaluation

Nombre de jeunes participants à ces actions.
Retour de la part des parents et des jeunes sur l'apport des actions menées.

Fiche Action n°8

Développer les actions de sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants et de l'alcool

Constat

La consommation de produits stupéfiants et les phénomènes d'alcoolisation de groupe génèrent des comportements qui troublent la tranquillité publique, que ce soit par des emportements agressifs, des dégradations ou des cris et hurlements intempestifs, voire des agressions physiques.

Objectif

- Prévenir les conduites addictives et les conduites à risque.
- Réduire la consommation d'alcool et de produits stupéfiants chez les jeunes.

Description de l'action

- Vérifier le respect de la réglementation en matière de vente d'alcool par les commerces.
- Systématiser le recours aux interventions de la part d'associations et des forces de l'ordre, afin de sensibiliser les mineurs, aux dangers qu'entraîne la consommation d'alcool et de stupéfiants.

Pilote et Partenaires

Association Drogues et société
Ville de Maisons-Alfort
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Commissariat de Police de Maisons-Alfort
Police Municipale
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne

Evaluation

Nombre d'opérations de sensibilisation en milieu scolaire.
Nombre de contrôle d'établissement vendant de l'alcool.

Fiche Action n°9

Développement des mesures de Travail d'Intérêt Général

Constat

Défini comme une des clés de lutte contre la récidive, le travail d'intérêt général est une peine alternative à la prison. Le juge de l'application des peines peut prononcer jusqu'à 210 heures de travail d'intérêt général sur un délai de 18 mois. Le condamné doit accepter ce jugement afin que le TIG entre en vigueur.

Le développement des TIG et des mesures de réparation reste une thématique majeure à maintenir et à développer dans la nouvelle stratégie territoriale de sécurité de la Ville de Maisons-Alfort.

La Ville de Maisons-Alfort propose actuellement plusieurs postes au sein des services municipaux permettant d'accueillir une personne condamnée à un TIG.

Objectif

- Poursuivre le développement des postes de Travail d'Intérêt Général au sein de la Ville.
- Favoriser l'exécution des mesures alternatives aux poursuites et aux peines d'emprisonnement en privilégiant les peines d'intérêt général.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes délinquants.
- Favoriser la prévention de la récidive.

Description de l'action

- Recensement des Travaux d'Intérêt Général existants.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Service pénitentiaire d'insertion et de probation
Tribunal de Grande Instance de Créteil

Evaluation

Nombre de nouveaux postes de Travail d'Intérêt Général.
Nombre de Travaux d'Intérêt Général effectués.

Fiche Action n°10

Prévention sur les dangers d'Internet

Constat

Les mineurs sont nés avec Internet et ont vu se démocratiser l'utilisation des Smartphones. Ils excellent dans l'envoi de courriels et de messages sur des sites communautaires ou réseaux sociaux, la prise de photographies par Smartphones et le partage d'informations et de données de toute nature sur Internet. Ces nouveaux comportements sur Internet exposent les mineurs à certains dangers provenant du comportement peu scrupuleux ou intentionnellement malveillant d'autres mineurs ou d'adultes à leur rencontre.

Objectif

- Prévenir les conduites à risque des mineurs sur Internet.
- Dresser un inventaire des règles s'imposant aux mineurs sur Internet et des sanctions pénales punissant les comportements illicites.

Description de l'action

- Mise en place d'opérations de sensibilisation en milieu scolaire.

Pilote et Partenaires

Mairie de Maisons-Alfort

Commissariat de Police de Maisons-Alfort

Police Municipale

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne

Evaluation

Nombre d'opérations de sensibilisation en milieu scolaire.

Fiche Action n°11

Recenser les dispositifs d'aide aux victimes de violences conjugales

Constat

Les campagnes gouvernementales de communication sur les violences conjugales sont régulièrement menées depuis plusieurs années. Il n'en demeure pas moins que ce travail de sensibilisation et d'information demande à être poursuivi. En effet, il existe plusieurs dispositifs d'aide aux victimes de violences conjugales. Cependant, ceux-ci ne sont toujours pas très lisibles pour les victimes.

Objectif

- Rendre d'avantage lisible l'offre existante en matière d'aide aux victimes de violences conjugales.
- Orienter les victimes vers les associations compétentes en matière d'écoute, de soutien et d'information.

Description de l'action

- Dresser une cartographie locale des dispositifs existants.
- Former les agents municipaux au primo accueil et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

Pilotes et Partenaires

Mairie de Maisons-Alfort
Association Tremplin 94
Préfecture du Val-de-Marne
Conseil Départemental du Val-de-Marne

Evaluation

Nombre d'agents municipaux formés à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violences.

Nombre de personnes accueillies dans les permanences d'aide aux victimes.

Fiche Action n°12

Accentuer la formation au bénéfice des professionnels potentiellement confrontés aux victimes des violences faites aux femmes

Constat

La formation des professionnels est l'élément unanimement reconnu comme le plus indispensable pour améliorer l'implication des différents acteurs dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle figure parmi les orientations des trois premiers plans de lutte contre les violences faites aux femmes et constitue une priorité centrale du nouveau plan.

Objectif

- Professionnaliser les acteurs de terrain.
- Améliorer la connaissance des dispositifs locaux de prise en charge des différents publics.
- Constitution de réseaux d'acteurs locaux.

Description de l'action

- Mise en place de formations.

Pilotes et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Tremplin 94
Préfecture du Val-de-Marne
Conseil Départemental du Val-de-Marne

Evaluation

Nombre de formations effectuées.

Fiche Action n°13

Renforcer la sécurité des seniors

Constat

En raison de leur vulnérabilité due à leur âge et, parfois, à leur isolement, les personnes âgées constituent des cibles privilégiées pour les délinquants quand elles sont à leur domicile mais également lors de leurs déplacements à l'extérieur. Alors qu'elles ne représentent que 20% de la population, elles sont ainsi victimes de deux tiers des vols par ruse et de près d'un tiers des cambriolages d'habitations principales ou secondaires.

Objectif

- Accentuer la protection des seniors à leur domicile et lors de leurs déplacements, notamment par la mise en place d'opérations de sensibilisation ciblées.

Description de l'action

- Les mises en garde et alerte à la vigilance sont prodiguées à l'attention des seniors lors de manifestations publiques ou lors de la tenue de stands dans les associations.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Office Municipal de la Culture
Commissariat de Police de Maisons-Alfort
Police Municipale
Centre Communal d'Action Sociale

Evaluation

Nombre d'opérations de sensibilisation.

Fiche Action n°14
**Renforcer la protection des agents chargés d'une mission
de service public**

Constat

Le code pénal prévoit des sanctions aggravées en cas de violences commises contre les personnes chargées d'une mission de service public. Celles-ci sont cependant régulièrement la cible d'actes de malveillance et d'atteintes à la personne. Ces problématiques tendent à se développer en raison notamment d'une plus grande exigence des usagers et d'une précarisation de certains publics.

Objectif

- Améliorer la protection des agents ayant une mission de service public.

Description de l'action

- Dépôt de plainte systématique en cas de violences commises contre les personnes chargées d'une mission de service public.

Pilote et Partenaires

Commissariat de Police de Maisons-Alfort
Ville de Maisons-Alfort
Police Municipale
Tribunal de Grande Instance de Créteil

Evaluation

Nombre et typologie des violences commises à l'encontre des agents chargés d'une mission de service public.

Fiche Action n°15

Amélioration des procédures d'enlèvement des véhicules épaves

Constat

La présence de véhicules abandonnés et/ou en voie d'épavisation sur le domaine public de Maisons-Alfort reste une préoccupation majeure et constante. Ces véhicules représentent une pollution visuelle importante régulièrement dénoncée par les Maisonnais. Un problème qui au-delà d'une simple nuisance esthétique engendre un sentiment d'insécurité. Par ailleurs, les parkings du parc locatif social, ouverts ou non à la circulation connaissent également des difficultés récurrentes liées à leur occupation par des véhicules en stationnement abusif et/ou en voie « d'épavisation ». Les bailleurs mènent à cet égard des politiques visant à préserver la qualité du cadre de vie de leurs locataires et procèdent lorsqu'ils le peuvent à des rappels au règlement intérieur des locataires se livrant à ces comportements.

Objectif

- Réduire le temps de réponse de façon à influencer sur le sentiment d'insécurité généré par la présence de véhicules épaves.
- Eviter l'apparition de risques connexes : incendies, détournement d'usage, etc.
- Désengorger le stationnement sur la voie publique par une optimisation des parkings privatifs
- Améliorer la coordination entre partenaires autour de cette thématique (Bailleurs, Police Nationale, Police Municipale).

Description de l'action

- Mise en place d'une convention entre les différents partenaires.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Commissariat de Police de Maisons-Alfort
Police Municipale
Bailleurs sociaux de la Ville

Evaluation

Nombre d'épaves enlevées de la voie publique.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-54a-AU
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Fiche Action n°16

Lutte contre les cambriolages

Constat

Fin 2013 et début 2014, il y a eu une recrudescence des cambriolages sur la commune. Ces cambriolages constituent autant de remises en cause de la tranquillité publique et alimentent le sentiment d'insécurité au sein de la population. Au même moment, le nombre d'inscrits aux « opérations tranquillité vacances » reste encore modeste, notamment en dehors des vacances d'été.

Objectif

- Renforcer la communication auprès de la population afin de renforcer les réflexes de prévention.
- Relancer la communication sur le dispositif « opération tranquillité vacances ».
- Reconduire le dispositif « opération tranquillité vacances » qui existe depuis plusieurs années et la développer sur d'autres périodes de vacances scolaires afin de limiter les cambriolages chez les particuliers.
- Appliquer le plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.

Description de l'action

- Mise en place d'actions de communication.
- Mettre en place un partenariat entre la Police Nationale et la Police Municipale.

Pilote et Partenaires

Commissariat de Police de Maisons-Alfort
Ville de Maisons-Alfort
Police Municipale

Evaluation

Nombre d'actions de communication.

Nombre de patrouilles effectuées par la Police Nationale en coopération avec la Police Municipale.

Fiche Action n°17

Lutte contre les graffitis et les tags

Constat

Les graffitis et les tags sont souvent les premiers signes de dégradations de l'environnement, et, s'ils ne sont pas rapidement nettoyés, entraînent d'autres dégradations et un sentiment de ne plus pouvoir tranquillement profiter de l'espace public. La ville de Maisons-Alfort dispose d'une équipe au sein des Services Techniques chargés de procéder à l'effacement des graffitis et des tags qui apparaissent sur les immeubles situés sur la commune. Ces graffitis et tags sont effacés dès que l'information est transmise aux Services Techniques.

Objectif

- Mobiliser les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriétés gérant des bâtiments particulièrement exposés aux dégradations par graffitis et tags pour mettre en place une politique d'effacement systématique.
- Accentuer les actions sensibilisation et d'information dans les collèges et les lycées.

Description de l'action

- Mise en place d'une convention avec les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriétés.

Pilote et Partenaires

Mairie de Maisons-Alfort
Bailleurs sociaux de la commune
Syndicats de copropriétés de la commune

Evaluation

Nombre de graffitis et tags signalés et effacés.

Fiche Action n°18

Lutte contre les dépôts sauvages sur la voie publique

Constat

Les dépôts sauvages qui résultent, le plus souvent, d'apports illégaux réalisés par des particuliers, des artisans, des entreprises, pour se débarrasser de leurs déchets à moindre coût. Ceux-ci peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, ils ont pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer des rats et des insectes, ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives.

Objectif

- Limiter le déversement de déchets et encombrants sur la commune.

Description de l'action

- Établir une cartographie des lieux principalement touchés.
- Coordonner les différents moyens et ressources afin d'agir tant en prévention qu'en répression sur ce phénomène.
- Mise en place de la nouvelle procédure de ramassage des encombrants des particuliers.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Police Municipale
Commissariat de Police de Maisons-Alfort

Evaluation

Nombres de sites touchés.
Nombre d'opérations préventives.

Fiche Action n°19
Développer la coordination avec la SNCF et la RATP

Constat

Alors que la Ville, la SNCF et la RATP sont confrontées respectivement à des problématiques communes de délinquance et à certains phénomènes identiques, il n'existe pas de contacts formalisés fixant les modalités d'une coopération permanente.

Objectif

- Mettre en place des réunions d'échanges entre responsables de services et des procédures de communication entre la Ville, la SNCF et la RATP.

Description de l'action

- Mise en place d'échanges réguliers et de réunions de coordination.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Police Municipale
RATP
SNCF

Evaluation

Nombre de réunions de coordination.

Fiche Action n°20

Prévenir la délinquance dans les transports en commun et dans les gares

Constat

La délinquance dans les transports s'inscrit dans un ensemble d'interactions entre le monde des transports et son environnement. Elle est de ce fait difficile à appréhender car elle s'adapte à l'espace spécifique des transports, à la fois statique (gares, stations, ports...), dynamique (trains, bus, tramways...).

Objectif

- Sécuriser les moyens de transports en commun et les gares.
- Développer des actions de prévention de la délinquance en lien avec la RATP et la SNCF.

Description de l'action

- Signature d'un protocole avec la SNCF pour les marches exploratoires.
- Mise en place d'actions de prévention de la délinquance avec la RATP et la SNCF.

Pilote et Partenaires

Ville de Maisons-Alfort
Commissariat de police de Maisons-Alfort
Police Municipale
RATP
SNCF

Evaluation

Evolution des principaux indicateurs de la délinquance dans les transports.

La présente Stratégie Territoriale de Sécurité
et de Prévention de la Délinquance a été signée
à l'Hôtel de Ville de Maisons-Alfort le

Le Député-Maire
de la ville de Maisons-Alfort

Le Préfet du Val-de-Marne

Michel HERBILLON

Thierry LELEU

Le Procureur de la
République près le Tribunal
de Grande Instance de
Créteil

La Directrice Académique
des services de l'Education
Nationale

Nathalie BECACHE

**Guylène MOUQUET-
BURTIN**